VOL. XVIII.

IMPRIMÉE ET PUBLIÉE

PAR LUDGER DUVERNAY.

CONDITIONS DE CE JOURNAL.

LA MINERVE parait DEUX fois par semaine, le LUNDI et le JEUDI SOIR, et TROIS fois lorsque les circonstances le nécessitent.

Le prix de l'Abonnement est de QUATRE PIASTRES par an, outre UN SOL par No. pour la poste, quand le Journal est envoyé par cette voie. L'abonnement est payable d'AVANCE, et une addition de 2s. 6d. sera faite par chaque année à ceux qui n'auront pas payé d'avance ou à première demande. ☞ Ceux qui veulent discontinuer, doivent en donner avis un mois avant leur date échue.

Toutes les lettres, correspondances, &c., doivent être adressées, franc de port, à LUDGER DUVERNAY, au Bureau du Journal, rue St. Vincent, N°. 13.



N°. 47.

MONTREAL, BAS-CANADA

JEUDI SOIR 17 FEVRIER 1848.

PRIX DES AVERTISSEMENS.

Six Lignes et au-dessous, première insertion, 2s. 6d. et 7 1-2d. chaque suivante.

Dix Lignes et au-dessous, première insertion, 3s. 4d. et 10d. chaque suivante.

Au dessus de dix Lignes, première insertion, 4d. parligne, et 1d. par chaque ligne aux insertions subséquentes.

**Les Avertissemens non accompagnés d'ordres écrits seront insérés dans chaque feuille jusqu'à ce qu'ils soient contremandés et débités en conséquence.

On traite de gré-à-gré pour les avertissemens d'une certaine étendue, et qui doivent être publiés plus de six Mois.

LA MINERVE,

JOURNAL POLITIQUE, LITTERAIRE, AGRICOLE, COMMERCIAL ET D'ANNONCES.

TOUS ceux qui ont des réclamations contre la succession de feu ANTOINE PAPINEAU, en son vivant commerçant de cette ville, sont priés de les faire connaitre, et ceux qui doivent, de payer au Soussigné.

J. H. JOBIN, N. P.
Curateur.

10 janv. Rue Ste. Thérèse.

AVIS.

LE Comité chargé d'aider les Incendiés de 1845, à disposer de leurs débentures, ayant décidé dans sa séance d'hier, en adoptant les résolutions ci-dessous que ceux des dits incendiés qui désirent se prévaloir de ses services, devront déposer leurs débentures entre les mains du soussigné, Président du dit Comité, avis est par le présent donné qu'à compter de Lundi, le 20 du courant, et tous les jours ensuite (Fêtes et Dimanches exceptés) le soussigné sera prêt à recevoir en son Domicile, rue St. Louis, 10 heures du matin à 4 heures de l'après midi, les débentures que l'on désirera lui confier, pour être vendues *au pair* dans l'ordre où les Propriétaires d'icelles auront inscrit ou inscriront leurs noms sur le Régistre tenu à cet effet par le Secrétaire du Comité.

Avis est par le présent donné aux Capitalistes qu'à compter de la même époque et aux mêmes lieu et heure, le soussigné sera prêt à traiter avec eux et à leur livrer des débentures pour telles sommes qu'ils désireront placer de cette manière.

ED. CARON.

Québec, 17 déc. 1847.—20

Le Journal de Québec, le Mercury, La Minerve et le Herald de Montréal, sont priés de publier cette annonce jusqu'à contr'ordre.

Avis.

LES Soussignés, Exécuteurs Testamentaires des dernières volontés de feu le Révérend Messire PIERRE JACQUES DE LAMOTHE, Prêtre, prient ses Créanciers de présenter leurs comptes au Sieur Augustus McKay, Notaire de la paroisse de Ste. Scholastique, ou aux Soussignés, et en même temps prient les Débiteurs endettés envers le Révérend feu Messire de Lamothe, de venir sans délai régler leurs comptes avec les Soussignés ou avec le dit Sieur Augustus McKay, afin de mettre les Soussignés en état de régler sa succession immédiatement.

MICHEL BOISSEAU,
LEONORD FORTIER,
HELENE DE LAMOTHE,
Exécuteurs Testamentaires.

Ste. Scolastique, 8 nov. 1847.—11

Tabac en Poudre,

A VENDRE à l'Hotel du Peuple, rue Notre Dame, No. 207, près de la rue M'Gill :

Tabac aromatique bon pour les yeux, de la fabrique des frères Bernard d'Offenbac,
Tabac Marino, même fabrique,
Tabac Grand Cardinal, de la fabrique de Franz Vowo,
Tabac NATCHITOCHE, garanti pur.
12,000 lbs. Tabac ordinaire

Ainsi qu'une variété de tabac d'Allemagne et autre de première qualité.

8 nov. J. B. LEBERT.

Un Meunier

NOUVELLEMENT arrivé en Canada, désire trouver une place de MEUNIER, il donnera les meilleurs renseignements. S'adresser au bureau de la Minerve—17 janv.

Maison de Pension

PAR Madame Veuve LEON GOSSELIN, No. 6, rue des Récollets. Une salle et une chambre à coucher vacantes—24 janv.

Trouvée en cette ville dernièrement, dans le faubourg St. Louis, une ROBE DE BŒUF doublée en vert et bordée en bleu, garnie de queues de renard. La personne qui l'a perdu pourra la ravoir en s'adressant à LOUIS LEMAI, Place Jacques Quartier et en payant les frais.
27 janv.

UN Monsieur sur le point de laisser le pays, désire disposer d'un VIOLONCELLE très supérieur avec des Instructions en français par Bréval. On pourra connaître les particularités en s'adressant à Messrs. R. et C. Chalmers, rue St. Jacques, où on peut voir l'instrument.
27 dec.

DEUX ou TROIS jeunes messieurs trouveront à pentionner dans une famille privée Canadienne, au centre de la ville. S'adresser au Bureau de la *Minerve*.—29 nov.

UN jeune Monsieur Canadien, d'habitude régulières, désire trouver une pension dans une famille canadienne privée. S'adresser au Bureau de la Minerve.—15 nov.

DEUX OU TROIS Messieurs pourraient être logés commodement au No. 108, rue Notre-Dame.—2 déc.

Aux Malades et aux Familles.

FARINE d'avoine et d'orge patentée, préparée par Robinson,
Vraie Arrow-Root des Bermudes,
Sago-perle fin,
Tapoica supérieur,
Farine de riz,

A vendre par
M. PARKER & CIE.
Chimiste de famille,
109, rue Notre Dame,
Vis-à-vis la rue St. Jean-Baptiste.

16 déc.

A Très-Bas Prix.

Porcelaine, Verrerie, Faience,

EN GROS ET EN DETAIL.

No. 171, Rue St. Paul.

Presque vis-à-vis la Douane.

ROBERT ANDERSON offre à vendre un grand assortiment de Services à Diner, à Dessert, à Thé, à Café, à Déjeuner, avec une grande variété d'autres articles en ce genre.

—AUSSI,—

Un autre assortiment de Verreries coupées Caraffes, grands Verres, Verres à vin, à liqueur Coupes pour *Custard*, Vases pour salades, pour confitures, etc. etc.

EN GROS—Au Panier ou par douzaine.
30 déc—a

Moulanges Françaises.

LE Soussigné ayant été nommé agent par une maison du Hâvre pour la vente de MEULES de Moulins confectionnées en France et faites au goût du pays, prévient les Messieurs qui désirent en avoir qu'ils peuvent s'adresser à lui Chaques meules sont composée que de 5 à 6 morceaux et de la grandeur de 4½ pieds Anglais elles peuvent venir aussi de toutes autres dimensions. Pour renseignement s'adresser chez messrs. E. & V. HUDON, rue St. Paul.

21 janv.—tm. LOUIS DELAGRAVE.

Miss Mackenzie

AYANT reçu ses article de MODE de Paris, son Salon d'expositionsera ouvert Jeudi le 21 du courant, Rue Notre Dame, No. 165 partie Ouest—14 oct.—tm

Ouvrages en Fonte de St. Maurice.

LES Soussignés prennent la liberté d'annoncer qu'ils peuvent maintenant faire exécuter toute Commande à des prix modérés pour faire exécuter à la FONDERIE de St. Maurice toute sorte d'OUVRAGES EN FONTE pour MOULINS, MACHINES, &c.

La grande supériorité du métail produit par cette fonderie, comparé à toute autre dont on se sert en Canada, est trop connue pour qu'il soit nécessaire d'en faire la remarque.

Les commandes peuvent être adressées soit à M. HUGHES, fonderie de St. Maurice, Trois-Rivières, ou aux agents Soussignés.

BRYSON & FERRIER.

Montréal, 7 fév—si

AVIS.

LA Société qui a ci-devant existé entre les Soussignés, sous le nom de KNAPP & NOAD, est dissoute de ce jour de consentement mutuel. Toutes les affaires de la dite société qui ne sont pas balancées, pourront être arrangées par l'un ou l'autre des Soussignés.

JOSEPH KNAPP,
FRANCIS NOAD,

Montréal, 1 février 1848—7—dm

D'APRES l'avertissement ci dessus, le Soussigné prend la liberté d'annoncer qu'il CONTINUERA les affaires dans la même ligne comme elles l'ont été par la dite société, sous le nom de F. NOAD & Cie.

FRANCIS NOAD,

Montréal, 1 février 1848.—7

AVIS.

LES affaires ci-devant conduites par JOHN YOUNG & BENJAMIN HOLMES, sous les nom et raison de STEPHEN, YOUNG, &CIE. seront con[illegible] à l'avenir par les Soussignés sous le n[illegible]

HOLMES, YOUNG & KNAPP.
JOHN YOUNG,
BENJAMIN HOLMES,
JOSEPH KNAPP.

Montréal, 1 fév. 1848—7—dm

A VENDRE par les Soussignés :—
Sucre blanc en boites
do écrasé en boucauts et barils,
Sucre blanc de la Havane, en barils,
Cigarres Principi, de la plantation de Panetella et de la Havane,
Tabac en feuille,
do Cavendish, 16's 5's
do Ladies' Twist,
do Honey Dew, d'une qualité supérieure et en petites boites,
Huile Spermacétique clarifiée en hiver,
do d'éléphant
Moutarde de Wix, 1 lb et ¼ lb,
Amendes douces épluchées,
Whiskey Ecossais supérieur
Café rôti, en barils et en sacs
Thés Twankay, Souchong, Jeune Hyson, Gunpowder, Impérial, en demi caisses, boites, et petites boites,
Papier pour enveloppe, Ficelle à empaqueter.

F. NOAD & CIE.

7 fev.—ti

Le Vértable Portrait de

S. S. PIE IX,

Peint d'après nature, a Rome, en 1847, et gravé sur grand papier de Chine

DE 28 POUCES DE HAUT SUR 22 DE LARGE

CETTE MAGNIFIQUE GRAVURE, copie fidele *d'un des plus beaux chefs-d'œuvre de école Italienne*, sera BIENTOT mise en vente chez les Soussignés.

L'intérêt toujours croissant qui entoure aujourd'hui le GRAND APÔTRE de l'église et de la liberté S. S. PIX IX, ne peut qu'inspirer le plus vif désir de posséder le portrait d'UN SI ILLUTRE PONTIF.

Les grandes dimensions et le mérite artistique de cette gravure, lui méritera, sans doute, *la première place* dans les salons de nos concitoyens.

CHAPELEAU & LAMOTHE,
Rue Notre Dame, vis-à-vis le Séminaire

18 nov.

Mont-de-Piété.

Qui veut de l'Argent !

MISS ET FRERES,

180, *Rue St. Paul*,

INFORMENT les Habitants de Montréal et les voyageurs, qu'ils continuent à avancer de l'argent par grosses et petites sommes, sur des objets tels que montres en or ou en argent, argenterie, bijouteries, ou tous autres effets ou marchandises, et à des conditions plus raisonnables que partout ailleurs.

Tout se fait dans le plus grand secret.
20 janv.

Librairie et Atelier de Reliure

DE

C. O. BEAUCHEMIN.

A VENDRE par le Soussigné :—
4000 Chemins de Croix double, élégamment reliés, avec gravures. Prix : chelins la douzaine,
Répertoire pour les Notaires, avec index.

Le Soussigné a aussi l'honneur de prévenir le public, que l'on pourra se procurer tous les Livres en usage dans les écoles, ainsi que les fournitures des Bureaux.

C. O. BEAUCHEMIN.
No. 15, Rue St. Vincent.

Montréal, 9 déc.

Trouvé,

DANS la paroisse de Repentigny, dans le mois de Décembre dernier, un PORTEFEUILLE de marocain rouge, contenant diverses lettres, des comptes et autres papiers. La personne qui l'a perdu pourra le ravoir, en s'adressant au bureau de la Minerve et en payant les frais—17 janv.

Pianos de Stephenson.

LES Soussignés annoncent respectueusement qu'ils viennent d'achever plusieurs PIANOS en Bois de Rose et en Acajou, avec toutes les ameliorations recentes, et qui ils l'espèrent sont égaux sinon supérieurs à ceux qui sont importés de Londres ou des Etats-Unis. Ils les offrent en vente à au moins 25 par cent meilleur marché que ceux de Boston et de New-York au prix du comptant. Tous leurs Pianos sont garantis pour sept ans.

J. STEPHENSON & CIE,
De la manufacture de Collard, à Londres,
Au No. 6, rue St. George, près de la rue Craig—17 janv.—dm

L. DELORME,
AVOCAT,
No. 10, Rue St. Vincent.—31 jan.

CORPORATION DE MONTREAL.

Bureau de Reviseurs.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que le BUREAU de REVISEURS nommé pour reviser les "LISTES des VOTANTS" pour la prochaine ELECTION ANNUELLE de CONSEILLERS et COTISEURS dans cette Cité, s'ASSEMBLERA JOURNELLEMENT, dans la SALLE DE COUR de l'Hôtel de ville No. 24 rue Notre-Dame, à commencer LUNDI prochain, le SEPTIEME jour de FEVRIER courant et les jours suivants à DIX heures A. M. chaque jour, jusqu'à ce que toutes les dites "Listes des Votants" soient revisées et déterminées ; et qu'on procédera à la revision des dites Listes dans l'ordre suivant, savoir :

Le Bureau révisera,—

Les Listes des Quartiers Est, Centre et Ouest, Lundi le 7 février courant.

La Liste du Quartier Ste. Anne, Mardi le 8 février courant.

La Liste du Quartier St. Antoine, Mercredi, le 9 février courant.

La Liste du Quartier St. Laurent, Jeudi le 10 février courant

La Liste du Quartier St. Louis, Vendredi le 11 février courant.

La Liste du quartier St. Jacques, Samedi le 12 février courant.

La Liste du Quartier Ste. Marie, Lundi le 14 février courant.

Et toutes personnes qui ont demandé à avoir leur noms ajoutés à aucune des dites Listes, et tous ceux qui ont fait exception à des noms maintenant sur aucune des dites Listes et ont demandé à les en faire rayer, sont par le présent notifiés de se trouver devant le dit Bureau, à tels des jours ci-dessus mentionnés, où les Listes, dans lesquelles ils sont intéressés, seront sujettes à la revision.

Par ordre

J. P. SEXTON,
Greffier de la Cité.

Bureau du Greffier de la Cité, Hôtel de Ville Montréal 2 fév. 1848. 3

AVIS.

Bureau de la Compagnie du CHEMIN DE FER DU ST. LAURENT ET DE L'ATLANTIQUE.

MONTREAL 29 Janvier 1848.

LES propriétaires de parts dans le Capital de la Compagnie du Chemin de Fer du St Laurent et de l'Atlantique, sont par ces présentes notifiés et requis de payer au Trésorier, au Bureau de la Compagnie, No. 18, Petite rue St Jacques, en cette ville, les 5me et 6me VERSEMENTS de DEUX LIVRES, DIX CHELINS courant, par chaque part.

Le 5me Versement, le ou avant le 1er jour d'AVRIL, et le 6me Versement, le ou avant le 1er jour de MAI prochain.

Les personnes qui résident dans le District de St. François, pourront faire leurs paiements aux gents de la Banque de la Cité, à Sherbrooke ou Stanstead, comme il leur conviendra le mieux our la localité où elles résident,

Par ordre

THOMAS STEERS,
Sec. et Trésorier

31 janv.

AVIS.

Bureau de la Compagnie du CHEMIN DE FER DU *ST. LAURENT* ET DE *L'ATLANTIQUE*

MONTREAL, 24 janvier 1848.

DES SOUMISSIONS cachetées adressées au Secrétaire, seront reçues à ce Bureau jusqu'au VINGT-QUATRE de FEVRIER prochain, pour environ SOIXANTE-DIX TONNEAUX pesant d'objets en FONTE, pour le Rail-Road, étant les *Chaises* et les *center plaites*, (les assises qui reçoivent et maintiennent chaque extrémité des lisses,) pour la distance de 16 milles du chemin, et pour TRENTE TONNEAUX de CARVELLES à Rail-Road de 9-16 de pouce carré et de 6 pouces de longueur y compris la tête, faites du meilleur fer de BANKS, livrables à l'extrémité du chemin de fer du St. Laurent, (les carvelles devant être en quarts) en tel temps et en telle quantité qui sera prescrits par l'ingénieur, il n'en sera pas exigé avant le 1r JUIN prochain.

Pour le devis, la qualité de la fonte et autres détails, s'adresser au departement des ingénieurs à ce Bureau.

Par ordre

THOMAS STEERS.
Secrétaire.

27 Janv.

CHEMIN DE FER DE Montréal et Lachine.

LES ACTIONNAIRES du CHEMIN DE FER de MONTREAL et LACHINE, sont par les présentes notifiés que les Directeurs ont fait la DIXIEME et DERNIERE DEMANDE de CINQ LOUIS par chaque part du capital de cette Compagnie payables à la Banque de l'Amérique Britannique du Nord à Montréal, le ou avant VENDREDI le TROISIEME jour de Mars prochain.

Par Ordre

FERD. MACCULLOCH,
Greffier et Secrétaire.

Bureau du Chemin de Fer, Montréa , 1848.

Chemin à Rails

DU ST. LAURENT ET DU VILLAGE D'INDUSTRIE.

LES Soussignés formant le Comité provisoire de la "Compagnie du Chemin à Rails du St. Laurent et du Village d'Industrie," (incorporée par un Acte Provincial de la 10me et 11me Victoria, Chapitre 64,) ont fait ouvrir dans le Comté de Berthier, deux Livres de Souscription pour recevoir les signatures des personnes qui désirent devenir souscripteurs à la dite entreprise ; lesquels Livres de souscription sont déposés, savoir : l'un dans l'office de l'Hon. B Joliette, au Village d'Industrie, et l'autre dans la maison de D. M. Armstrong, Ecuier, M. P. P. au Village de Berthier, qui sont autorisés à recevoir telles souscriptions.

BMY. JOLIETTE.
PETER CHARLES LOEDEL.
GASPARD DE LANAUDIERE.
A. J. VOYER.

Village d'Industrie, 21 nov. 1847—6 déc.

Mélanges Littéraires.

A CENT LIEUES DE PARIS.

II.—RIECKEN.

IL est inutile d'ajouter que, seul, je ne partageais pas la tranquillité générale, que ma physionomie exprimait une curiosité et un intérêt que je ne songeais pas même à réprimer.

La personne qui m'accompagnait me regarda en souriant.

—Vous désireriez savoir les motifs de cette brusque sortie, de ces larmes et de cette bourse pleine d'or jetée à des chanteuses ambulantes ? me dit-il en souriant. Il me serait facile de vous satisfaire ; personne, dans Rotterdam, n'ignore les détails qu'il vous tarde de connaître. Cependant je ne satisferai pas moi-même votre désir. J'aime mieux charger de ce soin une personne qui a joué, à son insu, un rôle dans le petit drame ; elle mettra dans son récit une couleur que je ne saurais peut être point donner au mien, si je le faisais. Nos mœurs, comme nos tableaux, ont besoin d'être vus dans leur cadre et dans leur vrai jour.

En achevant ces paroles, il me conduisit vers un des plus graves et des plus impassibles fumeurs du clob Amicia. Tandis qu'on me présentait à ce vieillard replet, qui me salua de la tête et qui s'exprima en français assez équivoque, je me demandais comment un pareil homme avait pu prendre, dans un roman, une part, quelle qu'elle fût. Je ne devinais pas plus quel intérêt il saurait donner, mieux que mon spirituel cicérone, au récit de cette histoire.

Cependàant mon ami lui exprimait sans détour mon désir.

Le gros fumeur laissa échapper de sa bouche une bouffée de tabac.

—La chose ne vaut guère la peine d'être contée, dit-il, mais, si monsieur le désire, je n'en suis pas moins à ses ordres.

Il bourra sa pipe, fit servir du thé, nous en présenta deux tasses, remplit la sienne, la vida, et quand la fumée qui sortait de ses lèvres nous eut enveloppés d'un véritable brouillard :

—Voici la chose, dit-il. Monsieur sait que chaque année les Allemands nous envoient des nuées des leurs, et entre autres pestes, des chanteuses qui viennent nous assourdir comme le font ces pailleuses.

Ici mon ami interrompit le conteur, qui se tut aussitôt, en apparence fort satisfait d'une interruption qui lui promettait d'aspirer paisiblemet les vapeurs de son tabac.

—Vous êtes un historien trop sévère et trop injuste, dit l'interrupteur. L'histoire des migrations allemandes ne mérite pas tant de dédain, surtout celles des femmes. Les chanteuses allemandes que vous voyez ont pris naissance dans les villages indigents qui peuplent les bords du Rhin. Ces pauvres et belles filles exercent, l'hiver, des professions manuelles, fabriquent des souliers, filent, tissent et brodent. Au printemps, elles ne reculent point devant les plus rudes travaux de la campagne, et n'hésitent point à brûler au soleil leur teint délicat, lorsqu'il faut sarcler les champs, arracher les mauvaises herbes, façonner le foin en bottes et vanner le grain, au milieu des tourbillons de poussière. La maison terminée, le travail manque. Quand le travail manque dans ces tristes pays, la faim arrive.

Alors chacune de ces laborieuses ouvrières prend une guitare accrochée à la muraille de sa cabane, s'associe à une de ses compagnes et se met en chemin, n'ayant pour tout bien, comme les petits oiseaux du ciel, que son doux gazouillement et la protection de Dieu. On leur donne, par charité presque toujours, dans les auberges, une botte de paille pour coucher ; souvent même on prend en pitié leur jeunesse et leur beauté, et on leur accord un lit. Les patrons des bateaux a vapeur oublient de leur faire payer un péage, et les voitures des grandes routes ont une place pour elles sur leur charrette. Elles s'acquittent de ces bienfaits par des chansons ; elles ne possèdent au monde que leur voix, mais elles ne s'en montrent point avarres, elles la prodiguent avec générosité.

L'automne se passe ainsi ; l'hiver venu, elles reprennent, toujours en chantant, le chemin de leur pays, rapportent à leur famille quelques pièces d'or cousues dans le corsage inviolable de laur robe, et redeviennent, d'artistes qu'elles étaient, de laborieuses et infatigables paysannes.

L'apologiste des chanteuses allemandes se tut à son tour.

Le gros homme l'avait écouté parler avec une indéfinissable expression de raillerie et de bonhomie.

—Est-ce tout, monsieur le poëte ? demande-t-il en appuyant sur ce dernier mot et en le faisant sortir et siffler de ses grosses lèvres, comme s'il eût été un sarcasme accablant. Oui ? En ce cas, je reprends ma prose. Or, il y avait en 18.., dans un petit village des environs de Clèves, un paysan qui ne comptait pas moins d'onze enfants. Pour les riches, une nombreuse famille est une bénédiction ; pour les pauvres, c'est un malheur. Ce paysan, qui portait le nom de Colmann, résolut d'envoyer en Hollande l'aînée de ses filles. C'était une assez jolie créature ; comme toutes les Allemandes, organisée par la nature pour être musicienne, elle chantait mieux qu'une fauvette, en bordant des souliers, quand elle pouvait toutefois obtenir de l'ouvrage chez un cordonnier, à Clèves. Elle se nommait Riecken, ce qui revient en français, par diminutif, à Frédérique. Cette résolution arrêtée, le père de Riecken ne tarda point à l'exécuter.

Un matin, Riecken se mit en route, seule, à pied, sans un kreutzer dans sa poche et avec une guitare de six florins pour tout gagne-pain. Elle me l'a conté bien des fois, ce fut une rude épreuve pour la pauvre fille que ce départ et que ce voyage ! Elle n'osait pas mendier, et quand elle commençait à chanter, si quelqu'un, importuné, lui faisait signe de se taire et de s'éloigner, elle obéissait aussitôt, les yeux pleins de larmes et le sein palpitant de peur. Avec une timidité pareille et si peu de dispositions pour son métier, il lui arrivait souvent, vous le comprenez sans peine, de ne pas recueillir la moindre aumône et de se passer de manger. Un soir, découragée, brisée par la fatigue et épuisée par la faim, elle était tombée au pied d'un arbre, et elle pleurait avec amertume. Un voyageur vint à passer. Il prit en pitié tant de jeunesse et de misère, fit signe à la pauvre enfant de le suivre, la conduisit sur un bateau à vapeur prêt à partir, lui paya son passage et et la mit en face d'un excellent déjeuner.

A dix-sept ans, on oublie vite le malheur qui vient de nous quitter, Riecken, après avoir terminé son déjeuner, rajusta ses vêtements en désordre, secoua la poussière qui la couvrait, baigna d'eau fraîche son visage et peigna ses beaux cheveux blonds. Quand elle revint, parée de sa jeunesse et de sa beauté, on aurait dit une petite fée. Chacun se montrait empressé de lui sourire, de la faire chanter, et de payer généreusement ses chansons. Elle recueillit, ce jour-là, plus d'argent qu'elle n'en avait jamais possédé dans toute sa vie. Le voyageur se montrait heureux du miracle qu'il avait opéré. Il prit la guitare de sa protégée, et l'accompagna en musicien consommé.

—Toutes vos chansons sont bien vielles, mon enfant, lui dit-il ensuite. Je veux en composer, pour vous, une qui convienne à la nature de votre voix. Un de mes amis m'a donné, avant mon départ, des couplets à mettre en musique ; ils seront pour vous.

Il improvisa en quelques instants une chansonnette, la chanta à Riecken d'une voix faible et maladive, et la lui fit répéter. Une heure ne s'était pas encore écoulée, que la jeune fille savait déjà la chanson de manière à exciter des transports d'enthousiasme parmi les voyageurs du bateau que l'oisiveté de la traversée faisait assister avec intérêt à cet épisode inattendu.

Il faut que je vous fasse entendre cette chanson, monsieur. Une chanson inédite de Goëthe ! cela vaut la peine d'être entendu. Holà ! Jettchen (Henriette), fit-il, en adressant à l'une des chanteuses un geste brusque et familer, interromps ton ennuyeuse *chanson du Rhin*, et dis-moi les *Amours du printemps*.

La jeune fille le regarda avec surprise et porta les yeux autour d'elle, comme si elle eût redouté la présence de quelqu'un.

—La seule personne à qui puisse déplaire cette chanson est sortie tout à l'heure. Je t'ai dit de chanter les *Amours du printemps ;* chante-les et sur-le-champ.

Il lui jeta deux florins ; elle se baissa humblement pour les ramaser, puis elle ajusta les cordes de sa guitare, et commença d'une voix fraîche, étendue, mais sans art :

" Les amours du printemps ! c'est une jeune fille blonde et rose, qui va se promenant aux bords d'un ruisseau, par une belle et tiède après-dinée du mois de mai. Bonjour à Emmy, les amours du printemps !

" Voilà le salut que murmurent pour elle, quand elle passe, les beaux myosotis qui balancent doucement leurs têtes bleues sur leurs tiges vertes et souples ; voilà ce que répètent l'eau des rives, le souffle du vent, le bruissement du feuillage : Bonjour à Emmy, les amours du printemps !

" Le pinson, avec sa belle tête noire et son bec de nacre, agite ses ailes et commence ses plus belles chansons ; l'insecte d'or escalade un brin d'herbe, pour obtenir un regard d'elle ; le grillon agite ses longues antennes, et bat des ailes ; la nature entière mêle ses voix les plus douces pour répéter : Bonjour à Emmy, les amours du printemps !

" Hélas ! Emmy ne prend garde ni à l'eau pure de la fontaine, ni à la petite fleur bleue, ni aux caresses de Zéphire, ni a la voix du feuillage qui disent et qui redisent : Bonjour à Emmy, les amours du printemps !

" Elle ne voit point le pinson ; elle ne prend point garde au scarabée vert, cette émeraude vivante ; elle n'a point un regard pour le grillon, pas un coup d'œil pour la nature ; pas un sourire pour les amours du printemps !

" Emmy laisse errer sa pensée bien loin, bien loin au delà des mers, vers un vaisseau qui lutte contre la tempête et contre les vagues en fureur. Pour obtenir du triste Océan un moment de trève, elle donnerait l'univers entier et tous les amours du printemps !"

La chanteuse se tut, baissa ses grands yeux bleus qu'elle avait vaguement portés vers le ciel, tandis qu'elle disait les couplets de Goëthe, et attendit en silence durant quelques moments.

Riecken chantait cela bien autrement ! dit brutalement le Hellandais ; la pauvre Riecken que nous avons laissée à bord d'un bateau à vapeur, et répétant de sa voix naïve et pure les *Amours du printemps* que lui enseignait son maître improvisé.

Ce fut au milieu de ces études qu'on arriva près de Rotterdam.

—Mon enfant, dit alors le moestro inconnu, voici une pièce d'or pour subvenir aux premiers besoins de votre voyage. Quand vous chanterez la chanson que je viens de vous apprendre, vous aurez soin de dire que Carle Maria Weber en a écrit la musique et que Goëthe en a composé les vers. Le certificat que voici confirmera la vérité de ces assertion à ceux qui pourraient mettre en doute les paroles dites par des lèvres aussi fraîches et aussi pures que les vôtres.

Elle voulut baiser les mains de Weber, mais il profita du désordre de l'arrivée pour se dérober à la reconnaissance de la jeune fille ; ce fut en vain qu'elle chercha à le retrouver ; il avait disparu.

Le soir même elle mit à l'épreuve son talisman. A peine eut-elle chanté les couplets qu'elle venait d'apprendre que, de toutes parts, on lui prêta une attention qu'en général on n'accorde guère, vous le voyez, aux musiciennes ambulantes. L'exhibition du certificat signé de Weber, acheva de faire la fortune de la petite Allemande. Chacun voulut voir, entendre et protéger la protégée de l'auteur de *Fre'schütz*. On lui faisait raconter son histoire ; on lui faisait redire sa chanson. Bref, un mois après, Riecken, un matin contre une des bornes enchaînées qui ferment le trottoir de ma maison, comptait deux ou trois poignées de pièces d'or, de véritables guillaumes.

Elle les examinait une à une, avec une joie enfantine ; elle les faisait reluire au soleil ; elle en écoutait, avec une sorte d'enivrement, le son argentin. Je l'aperçus de ma fenêtre, et je frappai doucement à l'une des vitres. Riecken tressaillit et leva la tête avec une terreur qui me fit sourire. Rassurée par ma gaîté, la petite Allemande me regarda d'un air si naïf et si charmant, que je résolus aussitôt de lui venir en aide. Je lui fis signe de venir à moi. Elle obéit et arriva au milieu de mon cabinet, en tenant encore dans son tablier les pièces d'or qu'elle n'avait eu le temps de replacer dans sa poche.

—Tu es donc bien riche ? lui demandai-je.

—J'ai mille florins, me répondit-elle avec l'orgueil que mettaient jadis nos ancêtres à parler de leurs centaines de tonnes d'or.

—Et que comptes-tu faire de cet argent ?

—Le rapporter au pays et le donner à mon père pour qu'il achète la maison que nous habitons, et pour que rien ne manque au logis durant cet hiver.

—Mais on te prendra ton trésor, mon enfant ! Plusieurs des mauvais drôles de la ville savent que tu as recueilli beaucoup d'argent à Rotterdam ; il te voleront. Confie-moi cette somme, je la ferai parvenir à ton père sans qu'on puisse te la dérober. Si tu veux, je la ferai valoir dans une de mes opérations commerciales ; peut-être, avant un an, ta petite fortune sera doublée.

Elle prit à pleines mains l'or dans son tablier et le jeta sur mon bureau. Quand elle m'eut tout remis, elle se ravisa, et reprit deux guillaumes, les plus neufs qu'elle put trouver.

—Que veux-tu faire de ces pièces ? lui demandai-je. La recette de ce soir suffira largement à la dépense de ta journée.

Elle me regarda en rougissant avec une charmante hésitation.

—Je veux mettre à la loterie, dit elle enfin résolument.

—Perdre vingt florins ! m'écriai-je ; c'est une folie.

Elle fit un mouvement pour me rendre les pièces d'or ; mais après une courte hésitation elle s'enfuit en riant.

—J'ai fait un beau rêve, dit-elle ; un rêve qui me fera gagner à la loterie, j'en suis sûre.

Et elle disparut comme si elle eût craint que je la poursuivisse.

La fortune se complaisait évidemment à traiter cette jeune fille en enfant gâté. Trois jours après, Riecken accourut chez moi, rouge, essoufflée, et le visage baigné de sueur.

—Monsieur, monsieur, vous le voyez, mon rêve était bon, s'écria-t-elle, en tirant de son sein un gros paquet de billets.

Elle avait gagné cinquante mille florins.

—Et que vas-tu faire maintenant ? lui demandai-je, surpris d'un pareil bonheur.

Elle me regarda avec surprise.

—Rien, dit-elle. Vous mettrez cet argent avec le reste. Seulement, vous enverrez, comme la première fois, à mon pere, ce que vous jugerez convenable pour qu'il passe la saison sans misère.

—Et toi, Frédérique ! toi, maintenant que te voilà riche ; quel projet formes-tu ?

—Aucun, répliqua-t-elle en soupirant.

—Tu veux donc continuer ton métier de chanteuse ? Tu ne songes donc pas à retourner dans ton pays ? Tant d'argent ne te suffit-t-il donc pas ? En veux-tu gagner davantage encore ?

Elle soupira de nouveau, et une larme brilla dans ses yeux !

—Je ne puis quitter Rotterdam, dit-elle ; je ne le puis ! Autant voudrait mourir.

Puis, comme si elle regrettait les paroles qui venaient de lui échapper, elle reprit avec un calme factice dont je ne fus pas dupe :

—Quand l'hiver sera venu, vous me direz ce qu'il faudra faire. Dieu me garde encore peut-être de nouveaux bonheurs pour la fin de la saison. Il faut espérer en la bonté de Dieu.

Son secret lui appartenait, et j'eusse mal agi, pour le lui arracher, en abusant de l'autorité que j'exerçais sur elle. Je me contentai donc de lui recommander de cacher soigneusement le gain qu'elle avait fait à la loterie, et de n'en confier le secret à personne. Je me rendis ensuite à l'administration de la loterie et chez le baraliste où Riecken avait fait sa mise. La nouvelle de la fortune de ma protégée ne s'était pas encore ébruitée, j'obtins qu'on ne lui donnerait pas de publicité, et que le secret en serait religieusement gardé. Je ne voulais pas exposer la pauvre enfant aux escroqueries dont elle ne manquerait pas de devenir le but, si l'on avait soupçon de sa richesse inattendue.

Un mois entier s'écoula sans que je reçusse la visite de Frédérique. Je ne la voyais qu'ici sous le vestibule de la société Amicia, ou bien dans la rue, devant quelque café, entourée d'un auditoire nombreux ; Riecken était populaire parmi les ouvriers du port, comme chez les personnes riches qui l'avaient prise sous leur patronage. Quand elle me voyait, elle me saluait d'un regard rapide, et que seul je pouvais remarquer, car je lui avais recommandé de ne point dire qu'elle me connaissait. Je voulais éviter, par ce moyen, de donner prise, sur Riecken et sur moi, à des suppositions et des calomnies dont on ne se serait point fait faute à notre égard. Rotterdam, comme toutes les villes où chacun se connait, abonde en caquets et en médisances. Je ne voulais pas dire quelle était la nature des relations qui existaient entre moi et la jolie Allemande, car une fois connues, on n'eût pas manqué de les flétrir par les plus odieuses suppositions.

Insensiblement, je remarquai dans la chanteuse allemande une mélancolie qui me donna à réfléchir et qui m'entraîna dans le champ des suppositions que je voulais interdire aux autres. A sa gaîté naïve et franche avait succédé une agitation fiévreuse et une verve factice qu'il était impossible de confondre avec son insouciance d'autrefois. Elle semblait distraite et tombait souvent dans une reverie pendant laquelle elle disait machinalement ses chansons. Sa voix et ses refrains se trouvaient là ; mais son attention et ses pensées étaient évidemment bien loin. Un matin qu'elle vint m'apporter une centaine de florins qu'elle avait recueillis, je vis avec douleur que la maladie ou le chagrin, peut-être l'un et l'autre, avaient posé leurs mains sinistres sur cette mignonne et frêle tête. Les roses de son teint avaient fait place à une pâleur d'or ; ses yeux cernés de bistre ; les lignes bleues des veines commençait à se dessiner sur sa main amaigrie ; son coup blanc et sa poitrine avaient perdu l'embonpoint qui donnait à Frédérique l'apparence d'un enfant plutot que d'une jeune fille.

—Vous avez donc du chagrin ? lui demandai-je.

Elle me regarda fixément et parut prête à tout me confier ; mais les paroles expirèrent sur ses lèvres.

—Il faut que je retourne au pays, dit-elle brusquement ; il le faut ! Toutes mes compagnes sont parties ; je suis la seule chanteuse allemande qui se trouve encore à Rotterdam. Hélas ! je ne puis quitter cette ville !.. Non, je ne le puis pas ! je mourrai de ne pas la quitter ; et si je la quitte, je mourrai encore !

—Vous êtes donc amoureuse, Riecken ? fis-je avec humeur ; car je me sentais triste d'apprendre que cette jeune fille était déchue de son innocence.

—Amoureuse ! reprit-elle avec dédain, amoureuse ! Je suis trop honête pour aimer au-dessus de moi, et trop fière pour aimer au-dessous. Hélas ! monsieur, je ne sais plus maintenant à quelle condition j'appartiens : mon cœur s'est élevé, mais mon rang est resté le même.

Elle me tint encore d'autres propos, sans suite apparente, comme ceux que je vous rapporte, et me quitta en pleurant,

Je fus encore longtemps sans la revoir. Sur ces entrefaites, l'hiver était venu ; la glace commençait à durcir les canaux, et le froid souffrait de toutes parts ses rigueurs. Je crus que Riecken, qu'on ne voyait plus dans la ville, était partie pour Clèves. Je fis prendre des informations dans son pays, on me répondit qu'elle n'y était point revenue, Sa famille commençait même à éprouver des inquiétudes sur une absence aussi prolongée.

J'allais ordonner de faire des recherches sur cette fille, et m'adresser à la police, lorsque la petite Allemande arriva un soir chez moi, pâle, éperdue et se soutenant à peine.

—Monsieur, me demanda-t-elle d'une voix émue, monsieur, tout mon argent fait-il soixante mille florins ?

Je pris mon grand-livre dans le bureau, et je lus :—*Frédérique Colman.—Avoir.—Cinquante-deux mille deux cents florins.*

—Je n'ai pas soixante mille florins ! je ne les ai pas ! répéta-t-elle avec désespoir, Mon Dieu ! que faire ?

Elle parut en proie à une lutte violente et tomba à mes pieds.

—Vous me prêterez le reste, n'est-ce pas, s'écria-t-elle en fondant en larmes, vous le ferez ? Oui, je vous en prierai tant que vous le ferez.

Je vous paierai cette somme l'année prochaine, peut-être même auparavant, car je vais recommencer à chanter ; maintenant je me porte mieux, je souffre moins, ma voix revient ! Je dirai encore la chanson de M. Weber. Vous lui écrirez ; vous lui demanderez qu'il fasse de la nouvelle musique pour moi. Donnez-moi soixante mille florins, monsieur ! J'en ai besoin aujourd'hui, à l'instant même ! Dans une heure, il sera trop tard ! Il y va de ma vie ; oh ! de bien plus encore que de ma vie ! Soixante mille florins ! donnez-moi soixante mille florins, monsieur !

—Je vous les donnerai si vous pouvez me justifier d'un emploi raisonnable de cet argent. Dans le cas contraire, vous ne recevrez pas un cent ; car l'état d'agitation et de trouble dans lequel je vous vois, me fait un devoir de vous protéger contre votre propre folie.

Le rouge de la colère compara son visage pâle et anima ses grands yeux bleus, qui resplendirent comme deux flammes.

—Mon argent est à moi ! s'écria-t-elle, Je vous l'ai confié, et j'exige que vous me le rendiez, Rendez-le-moi, rendez-le-moi ! Quand bien même je ne posséderais pas la somme entière, peut-être saurai-je me procurer le reste des soixante mille florins que je vous demande.

—Vous ne l'aurez point, encore une fois, entendez-vous, Riecken ?

—Ah ! vous voulez me garder mon argent ! Et bien ! je vais aller porter plainte au bourgmestre et aux juges.

—Vos menaces même ne sauraient me faire changer de résolution, ma fille, répondis-je avec mon sang-froid ordinaire ; d'ailleurs, cet argent ne vous appartient pas : c'est le bien de votre famille, de vos frères, de vos sœurs, de votre mère, de votre vieux père !

Tandis que j'évoquais les souvenirs de sa famille, je vis ses yeux s'emplir de larmes ; elle cacha son visage dans ses deux mains et parut prête à subir ma volonté, sans nouvelle résistance.

—Mon père ! ma vieille mère ! ils me maudiront quand ils sauront ce que j'ai fait, N'importe ! dit-elle, il faut que j'aie de l'argent ! Si vous ne me le donnez pas, je me tue à vos yeux.

Elle courut vers la fenêtre, l'ouvrit avec précipitation, se jeta en dehors, se cramponna aux rebords de bois, et me dit avec une résolution froide :

—Soixante mille florins, ou je me laisse tomber dans votre cour ; je m'y briserai sur ces dalles de marbre.

Il était aisé de comprendre qu'elle le ferait comme elle le disait.

—Tu auras ton argent, lui répondis-je effrayé.

Par un mouvement leste et prompt, elle sauta sur la tablette de la fenêtre, s'élança dans le cabinet et vint à moi avec calme

Je pris dans mon portefeuille soixante mille florins en papier et je les lui remis silencieusement.

Elle couvrit mes mains de baisers, murmura quelques paroles de reconnaissance et s'enfuit. Je la rappelai ; mais elle avait déjà disparu depuis longtemps avec la légèreté d'une biche que poursuit un chasseur.

(*La suite au No. prochain.*)

CHEMINS DE FER EN ANGLETERRE,

—On lit dans le *Globe :*

" Nous apprenons que le gouvernement a engagé l'administration du chemin de fer du Sud-Est à faire marcher à grande vitesse son train-estafette de nuit entre Londres et Douvres, de manière à parcourir en deux heures et demie la distance de 88 milles (environ 30 lieues) qui sépare ces deux points. Le train partira du pont de Londres à huit heures et demie du soir, chaque jour, pour arriver à Douvres à onze heures.

" A onze un quart (après l'arrivée de ce convoi), le steamer-poste partira de Douvres pour Boulogne, avec les dépêches de Londres du même soir.

" Les paquebots-postes de Boulogne partiront tous les matins à quatre heures, et arriveront à Douvres à temps pour le convoi qui part à six heures un quart et arrive à Londres à dix heures dix minutes du matin, Si les paquebots n'arrivent pas de manière

à confier leurs dépêches à ce convoi, ils les remettront au train-estafette de huit heures, qui arrive à Londres à dix heures et demie du matin. Les dépêches arriveront donc, à coup sûr, à Londres dans la matinée, soit par l'un, soit par l'autre de ces trains. Ce sera la deuxième malle de Paris ; elle apportera les nouvelles jusqu'à la dernière heure du soir précédent. Indépendamment du service par Douvres et Boulogne, il y en aura un autre par Douvres et Calais. Les premières malles prendront cette route. Le steamer-poste partira de Calais pour Douvres tous les soirs, à neuf heures et demie, et de Douvres pour Calais toutes les après-midi, à trois heures et demie.

" Les steamers entre Douvres et Calais seront ceux du gouvernement français, et ceux qui feront le service entre Douvres et Boulogne appartiendront au gouvernement britannique.

" On a l'intention de faire partir à deux heures du matin, de Douvres, au lieu de l'heure actuelle, le premier train du matin du chemin de fer du Sud-Est. Ce train marchera aussi à grande vitesse, de sorte qu'il sera rendu au pont de Londres tous les matins à quatre heures et demie. Ces divers arrangements doivent être en vigueur à partir du 1er janvier prochain. Le passage par Folkstone et Boulogne restera la route des voyageurs. Les steamers de la Compagnie des bateaux à vapeur du Sud-Est et du continent régleront leurs heures de départ et d'arrivée, de manière à assurer aux passagers un débarquement immédiat et sans danger, et à correspondre avec les convois de chemins de fer."

LA MINERVE.

Jeudi Soir, 17 Février 1848.

☞Voir le Post-scriptum.

Nos lecteurs verront que La Minerve est publiée aujourd'hui avec des caractères neufs, sauf les annonces qui le seront plus tard. Ces *types* viennent, comme de raison, de la fonderie de Montréal, tenue par C. T. Palsgrave, écr. Il y a déjà longtemps que nous méditions cette amélioration ainsi que d'autres que nous nous proposons de faire par la suite, mais nous n'avons pu accomplir notre projet plus tôt, faute de moyens, car nous tenons à remplir nos engagements. Par suite des pertes considérables que nous avons éprouvé par les malheureux événements de 1837, nous avons dû recommencer sur de nouveaux frais en 1842, après cinq ans de proscription. Il nous a donc fallu tout créer de nouveau, et surmonter des difficultés sans nombre, tant pour le passé que pour le présent. Il nous a fallu du temps pour faire disparaître autant que possible toutes les entraves qu'on pourrait nous susciter, et nous y sommes à peu-près parvenus, grâce à notre travail et à la bonne volonté de quelques-uns et surtout à l'encouragement et au patronage bienveillant du public. Nous avons évité d'être à charge *à nos amis*, et de ce côté nous n'avons rien à nous reprocher ! Nous avons peut-être lassé la patience d'un grand nombre de nos abonnés en ne fesant pas de suite à notre feuille toutes les améliorations nécessaires, mais nous avons préféré attendre que d'être importun. Nous ne nous bornerons pas aux quelques changements que nous venons de faire, et nous ferons tous nos efforts pour rendre cette feuille digne, sous tous les rapports, de l'encouragement qu'elle a reçu jusqu'à présent.

Tout en priant nos abonnés de vouloir bien nous continuer leur encouragement, nous nous trouvons dans la nécessité de leur dire que d'eux dépend absolument le succès et le mérite de notre feuille. C'est dans la ponctualité de leurs remises que nous fondons tout notre espoir, c'est d'eux que nous attendons les moyens de mettre à exécution toutes les améliorations que nous nous proposons de faire. Un peu plus de ponctualité chez quelques-uns à payer le montant de leur abonnement, nous mettra à même d'effectuer notre projet et de satisfaire à toutes les exigences que nécessite un pareil établissement. Si on avait une idée du travail et des dépenses qu'entraîne la publication d'un journal, on serait peut-être plus exact à en solder les comptes. Quant à nous, après plus de trente années de labeurs incessants qui ne nous ont pas été bien fructueux, par suite aussi des pertes considérables que nous avons essuyées, nous sommes maintenant déterminés à exiger strictement la rentrée régulière de tout ce qui pourra nous être dû, soit pour abonnement ou pour annonces, et nous discontinuerons l'envoi du journal à tous ceux qui seront en arrière de leur payement de plus d'une année.

Dans huit jours notre parlement sera ouvert. Nous ferons tous nos efforts pour mettre sous les yeux de nos nombreux lecteurs tous les débats et tous les détails de cette session, qui sera une des plus importantes qu'offrent nos annales parlementaires. Nous multiplierons autant que possible nos publications afin de tout rapporter et de ne rien laisser en arrière. Les discussions qui amèneront la chute du ministère, celles qui auront lieu sur l'installation du nouveau, les diverses questions d'intérêts majeurs dont ce parlement devra s'occuper à son début, sont autant de sujets qui doivent vivement piquer l'attention du public. Nous avons pris des mesures pour rapporter tous les discours et tous les *procédés* des deux chambres. Ceux qui ne sont pas encore abonnés au journal, et qui désirent posséder toute la discussion du prochain parlement, feront bien de s'adresser immédiatement à nos agens ou au bureau du journal par lettres affranchies.

La première question dont s'occupera l'assemblée législative sera la nomination de son orateur. D'après ce qu'on nous dit, nous pensons que l'honorable M. Morin réunira la presque totalité des suffrages en sa faveur. Ce choix judicieux sera approuvé par tout le pays.

Il y a tout lieu de croire que la prochaine session ne sera pas de longue durée. On se bornera à passer les lois de stricte nécessité ; surtout celle qui doit régler l'émigration et à prolonger celles qui doivent expirer prochainement. Le ministère actuel n'a rien préparé, sans doute, et il faudra donner un peu de temps au nouveau pour se préparer à la besogne.

NOUVELLE-ECOSSE.

Les rumeurs ont fait M. Uniacke procureur général, M. DesBarres solliciteur général et M. Howe secrétaire provincial.

La dépêche de lord Grey, sur le gouvernement responsable, adressée à sir John Harvey, et soumise par ce dernier à la législature de la Nouvelle-Ecosse, pour qui elle était spécialement écrite, a eu l'heureux effet de satisfaire les deux partis. Le *Times*, journal conservateur, y trouve quelques traits lancés contre les libéraux, de la part de lord Grey, et le *Nova Scotian* au contraire, démontre que tout est contre l'administration défunte, vu que sa seigneurie ne prononce pas une opinion décisive sur ces matières-mais qu'elle laisse au peuple et à ses représentants de se prononcer et que pas un mot n'est en faveur de la politique du ci-devant ministère mais en est plutôt une condamnation décisive. Lord Grey n'est pas pour un ministère de coalition.

Dans tous les cas, Sir John Harvey n'a pas jugé convenable de se conformer à l'opinion de sa seigneurie pour la formation de son cabinet. Le conseil est composé de neuf membres, bien que lord Grey fut intimement convaincu que six suffiraient pour la Nouvelle-Ecosse, dans les circonstances présentes. L'ex-ministère n'a pas à se plaindre du nombre neuf, puis qu'en 1844, il proposait à lord Falkland de l'élever à douze. Dans cette dépêche du Bureau colonial, il n'y a rien qui se rapporte directement au Canada, et peu de chose qui lui soit applicable dans ce moment.

Nous n'avons pas intention de recommencer les vieilles et longues discussions sur le gouvernement responsable, au sujet de cette dépêche du ministre des colonies. Elle regarde particulièrement la Nouvelle-Ecosse, le gouverneur de là tirera tout le profit possible des avis de lord Grey, prendra pour sa province ce qui lui est applicable, " confiera, par exemple la direction de la politique intérieure de la colonie à des hommes qui possèdent la confiance du peuple et du Parlement provincial " et le reste est laissé à la discrétion de ces hommes jouissant de la confiance publique. " Le système de Gouvernement Parlementaire qui a longtemps été en vigueur dans la mère-patrie et qui semble être une partie nécessaire des institutions représentatives " dont parle lord Grey, ne pourra qu'être fructueux dans les colonies..

Les journaux des provinces d'en bas nous ont apporté la liste des membres du nouveau cabinet de sir John Harvey. La Gazette Officielle d'Halifax du 2 février, contenait ces nominations.

" Il a plu à Son Excellence, le lieutenant gouverneur, d'appeler les messieurs suivants à faire partie du conseil exécutif de Sa Majesté pour cette province.

Les honorables James B. Uniacke, Michael Tobin, Hugh Bell, Joseph Howe, James McNab, Herbert Huntington, G. F. DesBarres, Lawrence OC Doyle, George Young.

Emigration.—Nous avons vu avec plaisir les considérations bienveillantes de lord Grey sur l'émigration, la profonde douleur qu'il semble ressentir des maux qu'elle nous apporte et l'intérêt bien grand qu'il prend au bien être des Colonies. Nous reproduisons plus bas deux lettres officielles sur ce sujet, l'une est de son Excellence, lord Elgin, au Secrétaire colonial, lui rendant compte de ses visites dans plusieurs parties du Canada, et de la plaie horrible que l'immigration nous a creusée ; l'autre est une réponse de lord Grey à la première, dans laquelle il est question de l'adresse de la corporation de Montréal. Nous sommes sûr que le gouvernement impérial fera le mieux possible pour nous épargner le renouvellement des sacrifices de l'an passé.

Il est probable que le Gouverneur de la Nouvelle-Ecosse a reçu une dépêche à peu-près semblable à celle adressée à lord Elgin, car la législature de cette province a déjà préparé un projet de loi sur l'émigration, assez conforme aux suggestions de lord Grey. D'après ce projet de loi, tous les émigrants, jeunes et vieux devront payer une taxe de dix shellings s'ils arrivent avant le premier septembre ; de 15 sh. s'ils arrivent dant le mois de septembre ; de £1 s'ils arrivent après le premier octobre. Il sera aussi exigé de tous les vaisseaux apportant des passagers et qui seront mis en quarantaine pour cause de maladie, une somme additionnelle de 5 sh. par tete, et une nouvelle taxe de 5 sh. si le vaisseau est retenu plus de dix jours en quarantaine.

Voici les documents promis, nous en empruntons la traduction au *Journal de Québec* ainsi que l'analyse d'un troisième, le plus important de tous.

Mylord,—J'ai l'honneur d'informer votre Seigneurie que pendant le mois dernier j'ai parcouru une partie considérable de la province. L'époque avancée de la saison et l'incertitude de la température m'ont empêché de pénétrer avant dans l'intérieur ; mais j'ai visité plusieurs des villes les plus importantes, y inclus Québec, Kingston, Toronto, Hamilton, Ste. Catherine, Niagara et Brockville. Partout j'ai été salué par de bienveillantes réceptions et par des démonstrations non-équivoques de loyauté envers Sa Majesté. A Hamilton, je me suis trouvé à l'assemblée de l'association provinciale d'agriculture pour le Haut-Canada, à laquelle assemblée assistaient un grand nombre d'agriculteurs entreprenants et intelligents. Partant de Niagara j'ai visité le canal Welland, et partant de Toronto, le pays riche et très cultivé qui se trouve derrière cette ville prospère, j'y ai vu les preuves les plus frappantes et les plus consolantes d'un progrès continu et d'une prospérité réelle. Quelque grande que fût l'idée que je m'étais faite de ses moyens elle a été de beaucoup dépassée par ce que j'ai vu dans cette occasion.

Je suis cependant forcé d'affaiblir considérablement l'expression de satisfaction que je viens de consigner dans ce rapport, à cause de la détresse et de la souffrance qui ont accompagné en Canada l'émigration de cette année, ses conséquences désastreuses se sont fait sentir non-seulement dans les grandes villes, où sont réunis en grand nombre les malades et les destitués mais même dans les districts éloignés où ils ont pénétré, emportant avec eux la maladie et le paupérisme. Le sujet s'imposait à mon attention à chaque pas que je faisais dans la province, et je regrette d'avoir à dire que j'ai trouvé même parmi les plus fidèles sujets de la Reine, une disposition à contraster la visitation à laquelle le Canada a été soumis comme colonie, en comparaison des avantages dont jouissent les états voisins qui peuvent prendre des mesures pour se proteger eux-mêmes.

" Je suis, etc.
" Elgin et Kincardine.

Dépêche du comte Grey au gouverneur-général du 2 décembre 1847.

" Mylord.

" J'accuse réception des dépêches de Votre Seigneurie, no. 91 du 27 et no. 93 du 29 octobre ; j'ai lu avec beaucoup de satisfaction ce que vous dites du progrès continu des améliorations, et de la prospérité réelle, que vous avez rencontrée dans votre excursion dans les différentes parties du Canada ; mais cette satisfaction, je regrette de dire, a été affectée par la lecture de votre rapport sur la détresse et la souffrance auxquelles certaines parties de la province ont été assujetties par l'émigration de la présente année. Sur ce point j'ai à référer Votre Seigneurie à ma dépêche no. 142 du premier du courant.

" J'ai l'honneur d'être,
" Grey "

Lord Grey, après avoir dit dans sa dépêche No. 142, mentionnée plus haut, qu'il a déposé aux pieds de Sa Majesté les adresses des deux chambres du Canada et celle de la corporation de Montréal au sujet de l'émigration ; que les " conseillers confidentiels " de Sa Majesté se sont appliqués de toutes leurs forces à chercher les moyens de satisfaire aux désirs de ces trois corps ; que ces hommes (ces ministres) se consolent un peu des calamités auxquelles il est urgent de porter remède, en pensant qu'elles n'ont pas été causées par les mesures adoptées par eux ou par celles qu'ils auraient pu négliger d'adopter ; qu'ils se réjouissent maintenant de n'avoir pas écouté ceux qui leur suggéraient d'encourager l'émigration sur une grande échelle et de lui donner un stimulant artificiel ; et qu'ils prirent dans le temps les précautions nécessaires pour adoucir au moins les souffrances qui devaient accompagner cette émigration spontanée ; qu'il (lord Grey) a fait dresser pour l'information du gouverneur-général et des colonies un rapport qui explique la politique que l'on a suivie jusqu'ici, les obstacles qui s'opposent à plus d'intervention efficace de la part des autorités impériales ; qu'il eut été inhumain sinon impossible, d'arrêter sur le rivage ces multitudes qui fuyaient du sol natal pour aller trouver en Amérique un soulagement à leurs misères, s'exprime ainsi :

" Je ne suis pas d'opinion qu'il serait suffisant pour accomplir l'objet désiré, que le parlement impérial passât un nouvel acte des passagers, mettant en force les divers réglements additionnels que les commissaires ont proposés. Il peut être expédient d'amender ainsi l'acte des passagers, et le gouvernement de Sa Majesté ne manquera pas de considérer soigneusement si une proposition de cette nature devra être soumise au parlement ; mais je suis d'opinion que si elle devait même avoir lieu, elle ne ferait pas disparaître la nécessité d'autres mesures qui peuvent mieux être adoptées dans les colonies... ... ..."

" Pendant que des réglements généraux, dont l'inobservance peut être facilement découverte et punie, peuvent être établis avec grand avantage par la loi, on obtiendra mieux l'attention requise à la santé et au confort des émigrés, en en faisant un intérêt pécuniaire à ceux qui se chargent de les transporter dans les colonies, qu'ils puissent y arriver sans avoir éprouvé de maladie. Il ne paraît pas non plus difficile de trouver les moyens d'atteindre ce but. On y arrivera par un simple changement dans la loi coloniale en vertu de laquelle la taxe des émigrés est prélevée."

Lord Grey conseille ensuite de faire passer par la législature provinciale un acte qui aurait pour effet de doubler la taxe sur chaque émigré, lorsque le bâtiment serait retenu en quarantaine plus longtemps qu'un court espace spécifié, et que si cette double taxe n'était pas suffisante pour couvrir les dépenses, le surplus de ces dépenses serait chargé au vaisseau, pourvu toujours qu'elles n'excèdent pas £1 par tête ; que ce serait là le moyen efficace d'engager les propriétaires des bâtimens à ne prendre que des émigrés en santé et en nombre raisonnable. Il suggère également, pour obvier à un autre inconvénient dont se plaignent les colonies, qui est d'avoir à nourrir des émigrés incapables de travailler qui n'ont pas les moyens de se soutenir, d'exiger du capitaine de tout bâtiment des cautions pour le paiement de toute somme que l'on craindrait devoir être obligé de payer pour le support de tels émigrés durant un an, à partir de leur arrivée ; ou d'imposer au bâtiment, comme compensation de cette obligation, une taxe additionnelle de 10 schellings pour tout tel émigré pauvre ; de doubler la taxe pour ceux qui arriveront dans les colonies plus tard que le 1er septembre, et la tripler pour ceux qui y arriveront après le 1er octobre.

Lord Grey conseille également d'imposer une amende à tout bâtiment, lorsqu'il y aura raison de croire que les passagers n'y ont pas été convenablement traités, et qu'on n'y aura pas embarqué une quantité suffisante de nourriture préalablement au départ. Il veut qu'une pareille loi ne puisse avoir force que pour deux ans, afin de la changer après cette époque dans le cas où elle serait d'un mauvais effet et n'atteindrait pas le but désiré. Il demande que les chambres coloniales s'assemblent le plus tôt possible pour prendre cette mesure en considération et pour que, si elle est adoptée, le gouverneur-général puisse la soumettre à la sanction de Sa Majesté assez à temps pour prévenir les maux de l'année dernière.

TROIS CHAPITRES SUR UN TRIPLE PROJET.

Canal et Chemin de Fer.

Tel est le titre d'un petit pamphlet de 26 pages qui nous a été adressé dernièrement et dont l'auteur est William F. Coffin, écr., shérif du district de Montréal. Le sujet est à l'ordre du jour, il intéresse beaucoup le pays et Montréal particulièrement, c'est pourquoi nous allons entreprendre l'ouvrage de traduire les trois chapitres. L'article de l'*Economist* dont il est question dans le commencement a paru dans la *Minerve* du 7 janvier dernier, sous le titre de " Notre commerce futur."

CHAPITRE PREMIER.

Le St. Laurent et le lac Champlain.

Nous devons remercier l'écrivain qui signait " un souscripteur " dans le *Herald* de Montréal du 1er janvier, pour la reproduction opportune d'un article publié dans l'*Economist* du 12 septembre 1846, et qui, d'un ton ferme et de confiance intime, démontre combien le Canada a peu à craindre sous l'opération du commerce libre, et l'abolition des lois de navigation sur le St. Laurent, la compétition des étrangers, aussi longtemps, au moins, que " nos marchands," et ajoutons tout notre peuple, " stimulés par " la nécessité et convaincus par la réflexion " des avantages immenses qu'ils possèdent, " ils porteront leur attention sur le fait que " les produits du Haut-Canada et des parties nord de l'Ohio, de l'Illinois, de l'Indiana et du Michigan, doivent trouver un " débouché ou par le canal de l'Erié ou par " le St. Laurent pour arriver à l'Océan."

Tant que le St. Laurent coulera vers la mer, le flot du commerce s'y précipitera et suivra son penchant naturel. Tout ce qui est requis de nous, c'est de perfectionner les avantages que la providence nous a fournis ; ou, tout au moins, de ne pas embarrasser et ne pas refouler le courant par des obstacles déplacés—par des restrictions législatives qui ne peuvent protéger que nos " rivaux," ou par une indifférence indolente pour les avantages dont nous jouissons, et une négligence impardonnable à n'en pas profiter.

Nous avons déjà employé une fois ou deux les mots " compétition" et " rivaux." Nous ne le fesons pas avec une intention maligne. Une compétition honnête et généreuse est un stimulant bienfaisant soit qu'elle s'applique à un individu soit qu'elle s'applique aux nations. Elle porte à la détermination, elle inspire la confiance, elle retrempe les forces épuisées, elle excite à de nouveaux efforts. Elle tient l'individu ou le peuple " sur ses gardes" prêts à tout entreprendre et à tout faire. Nous pouvons remercier nos " compétiteurs" et de rien de plus que de leur " compétition," sachons en tirer profit.

Quand DeWitt Clinton forma d'abord son immortel projet du Canal Erié, son dessein était non seulement de faciliter la communication de l'état de New-York avec une contrée riche, fertile et attrayante,—la terre promise de l'Ouest,—mais aussi de porter un coup aux eaux du haut du St. Laurent, comme on peut justement appeler la longue chaine de lacs, et de détourner le torrent du commerce d'un fleuve rival et d'un état étranger, par une nouvelle voie, plus sûre, plus commode et plus expéditive, et par conséquent plus économique ; moins entravée par le climat et les obstacles naturels, et par conséquent plus invitante.

L'énergie et l'industrie et la science persévérante a beaucoup entrepris, et a encore plus accompli. Les quais surchargés et encombrés de Buffalo, le canal charriant toujours, les bassins abondans de Troy et d'Albany, rendent hommage au génie de De-Witt Clinton. Mais tous les efforts de l'homme sont bornés. Le trafic du Canal Erié doit être limité par sa capacité. Cette capacité peut être augmentée, mais le tems s'écoulera et l'argent se dépensera, pendant que le commerce de l'Ouest s'avance avec une rapidité telle qu'il régorge même déjà et qu'il embarrasse le Canal par la surabondance des affaires. On admet partout que le Canal Erié, bien que beaucoup agrandi et amélioré, ne pourra jamais faire la moitié du commerce qui se présentera. Buffalo a déjà, et aura toujours, assez de commerce, et de reste.

En nous fournissant le surplus de son commerce, il serait bon qu'il nous fournit aussi le surplus de son énergie. Pendant que les américains convaincus de l'insuffisance du Canal Erié pour le besoin du commerce, s'engagent dans des entreprises très difficiles et très-couteuses, exigeant des déboursés énormes et des travaux immenses, non pas pour faire de la compétition à ce Canal, mais pour recevoir la surabondance de son commerce, nous demeurons indifférents, et cela avec les trois quarts de l'ouvrage faits devant nous, avec le pouvoir d'assurer à nos eaux, au prix de faibles efforts, la prééminence et la préférence pour le transport du commerce de cette section du continent américain, nous laissons passer irrévocablement pour nous les plus belles occasions, et nous abandonnons ce que la nature et la raison nous avaient destiné, à la supériorité de l'esprit d'entreprise et de l'intelligence de voisins que, dans ce cas, ce serait le comble de l'amour propre de désigner comme " rivaux."

Il serait instructif d'énumérer ici quelques-uns des travaux publics complétés ou actuellement en voie de progrès dans l'Etat de New-York seulement, dans le dessein d'avoir une part dans les projets du commerce de l'Ouest. Nous pouvons prendre comme le plus éloigné, mais le premier en importance, le railroad de New-York et de l'Erié, s'étendant de Dunkirk, port sur le Lac Erié, jusqu'à la rivière Hudson à Piermont, qui, joint à une ligne de Steamboat traverse la rivière en cet endroit et descend du côté Est jusqu'à la cité New-York. Alors nous avons le grand canal Erié s'étendant de Buffalo jusqu'à Albany, distance de 363 milles, et à côté, pendant une grande partie du chemin, le railroad de l'Erié et de l'Hudson qui est encore en communication par différentes branches avec Rochester et Oswego, sur le lac Ontario. Nous avons de-plus un projet de connexion avec la même ligne principale du Cap Vincent à Rome : et, plus bas, sur le St. Laurent, une entreprise d'un augure encore plus mauvais, le railroad d'Ogdensburg, qui partant du fleuve, de la ville de ce nom, se terminera à Plattsburg ou quelqu'autre place, qui n'est pas encore fixée, sur les eaux du lac Champlain.

Toutes ces lignes de communication, en autant qu'elles interceptent une partie du commerce venant de l'Ouest, sont en compétition avec les lignes du St. Laurent, sont les rivales de nos canaux et de tous les railroads projetés ou en voie de progrès pour unir la province du Canada au-dessous de Prescott aux Etats de l'Union.

Il serait monstrueux de supposer qu'on laissera continuer cet état de choses ou que nous, qui avons tant hasardé pour assurer une bonne partie de ce commerce, nous arrêterons et nous hésitons au moment le plus critique, quand l'objet pour lequel il a été fait tant et de si grands sacrifices est sur le point d'être obtenu, et qu'il n'exige plus qu'un petit effort, et cet effort par rapport au passé est nul pour assurer et retenir ce commerce.

Nous devons ajuster la balance en cette matière. Les motifs qui ont fait détourner notre commerce doivent être contrebalancés par d'autres motifs encore plus forts. Les avantages d'une nature d'un côté, peuvent être surpassés, de l'autre côté, par des avantages d'une nature différente. La diligence et la rapidité et la sûreté d'un railroad peuvent être plus que contrebalancées, pour le fret du commerce, par la sureté égale et l'économie d'un canal ; et un canal, à cause de sa situation, de sa direction ou de sa capacité, peut avoir des avantages supérieurs à ceux d'un autre. Nous possédons actuellement une chaine de canaux sans rivaux pour la grandeur et leur adaptation admirable aux fins proposées. Il ne manque plus qu'un anneau pour compléter la chaine, mais cet anneau est l'anneau *d'or* qui changera le doute en certitude, donnera une assurance doublement sûre, et transformera un projet, en un magnifique dessein, mais d'un augure ambigu, en une source infaillible de revenu pour la province et de prospérité pour notre population.

Pour compléter la chaine de canaux du St. Laurent et réaliser tout, et même plus que ce que l'on attendait d'eux, nous avons devant nous un grand projet principal, qui dans ce moment critique pour notre commerce et notre progrès, devrait être le premier et le dernier objet sous les yeux de notre législature et de notre gouvernement. Nous devons unir les eaux du St. Laurent à celles du lac Champlain par un canal. Plusieurs autres grands projets peuvent être dignes de notre attention mais nous les considérons tous comme inférieurs à celui-ci. Une communication par eau non interrompue, soit par rivière ou canal ou par les deux ensemble offre en tout temps pour le transport du fret des avantages sans pareils sur les autres modes de transport. Le bon marché et la commodité, la protection des cargaisons contre les injures du temps, la réduction des droits provenant des changements de vaisseaux, du maniement et du charroyage, la diminution du dommage et des dépenses pour la main d'œuvre, tout cela assure la préférence des marchands. La certitude vaut mieux que la rapidité : exceptédans temps particuliers et des saisons de rare occurrence, la rapidité dans le transport des produits est d'une importance secondaire, et, même alors ce qui est gagné sur le temps peut être perdu sur les charges, car les droits de péage d'un railroad doivent tenir pied à ce qui " suse et se déchire," et les profits réels des railroads viennent d'autre part que des transports de fret considérables. Mais il arrive même que pour le transport des articles plus léger et plus volumineux du commerce d'échange, les bateaux canaliers et les goëlettes, par une direction plus économique et par conséquent à des frais moins élevés, peuvent entrer en concurrence avec les railroads à un taux assez bas pour contrebalancer les avantages de la rapidité.

Dans l'excellent article de l'*Economiste* mentionné dans le commencement de ce chapitre, on donne comme un fait " que les " produits du Haut-Canada et des parties " nord de l'Ohio, de l'Illinois, de l'Indiana " et du Michigan, doivent trouver un dé" bouché par la voie du canal Erié ou du St. " Laurent pour arriver à l'Océan, " auquel nous avons ajouté qu'aussi longtemps que le St. Laurent coulera vers la mer le torrent du commerce y sera entrainé ; au moins aussi longtemps que nous n'obstruerons pas cette voie par des lois de navigation qui, sous les circonstances présentes, sont injustes, ou par des restrictions protectrices qui sont stupides.

On ne peut douter que la position du St. Laurent, durant la saison de la navigation, doit avoir des avantages sans pareils. Sur un pieds d'égalité, et inpirés par l'énergie, les Canadiens n'ont rien qui puissent les empêcher d'entrer en compétion avec les Etats-Unis, et de compétitionner avec avantage sur " les marchés du monde." Mais ce n'est pas tout. En améliorant sans délai les communications existantes, en creusant de suite un Canal pour unir les eaux du St. Laurent à celles du Lac Champlain, et en adoptant un système judicieux de railroads, sanctionné et supporté par notre législature, non seulement nous aurions la préférence du transport par mer, mais nous pourrions rivaliser avec succès avec le Canal Erié et retenir facilement une grande part du commerce intérieur du continent Américain.

Tant que le commerce de l'Ouest fournira à la consommation sur les bords de l'Atlantique, contribuera à l'exportation de Portland, Boston et New-York, approvisionnera les chasseurs à la baleine de Salem, Nantucket et New-Bedford, alimentera les pêcheries de nos amis les colons de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick, les objets de commerce seront transportés par nos eaux, au bénifice de nos canaux, au profit de notre peuble, au gain du consommateur, et à l'accroissement de notre commerce, à des conditions même plus avantageuses pour tous, que celles que peut offrir le canal Erié.

En joignant les eaux du St. Laurent à celles du lac Champlain, nous centraliserons cette partie du commerce de l'Ouest qui va maintenant à Boston et à New-York, dans ce lac magnifique. Au lieu d'affluer dans les bassins chargés de Buffalo et de trainer lentement dans 363 milles de canal et 83 écluses jusqu'à Albany, le surplus du commerce de l'Ouest, embarqué dans les vaisseaux d'une grande dimension, portant 3500 barils de fleur ou une cargaison équivalente pour le même lieu, se répandra dans le canal de Welland, traversera le lac Ontario, descendra le St. Laurent, et, par le moyen de nos canaux, arrivera à Burlington et à Whitehall, sans délai ou interruption et sans changement de vaisseaux, ou " partage de cargaison."

(a continuer.)

Amusements.—MM. les Amateurs Canadiens ont donné leur seconde représentation de la saison, lundi dernier, devant une salle très-remplie et où se trouvait réunie l'élite de notre société. Les trois pièces ont marché avec un ensemble et un talent qui fesait honneur à de vieux acteurs ; deux ou trois rôles surtout ont été admirablement bien remplis. Nous pensons que les amateurs donneront une troisième représentation prochainement.

Mardi soir était la fête des artisans ; les vastes salles du marché Bonsecours étaient encombrées. Nous avons déjà eu occasion de manifester notre opinion sur cette festivité du *Mechanics' Institute* qui se renouvelle tous les ans. Nous n'avons pas assisté à cette dernière fête, mais les journaux qui en parlent, le font avec une approbation et un enthousiasme qui laissent à croire que la soirée a été splendide.

Nous avons involontairement omis de dire un mot dans notre dernière feuille de la fête de l'aniversaire des Odd Fellows, qui a eu lieu à l'hôtel Donegana, jeudi dernier. Les décorations étaient magnifiques, rien d'aussi riche, d'aussi resplendissant n'avait encore frappé notre regard que le costume des membres et la décoration de l'appartement. Quatre loges se trouvaient réunies sous la présidence de E. L. Montizambert, écr., assisté à sa droite de C. Dunkin, écr. et de R. W. Whitney, écr., à sa gauche. D'éloquentes adresses furent prononcées par le président et par plusieurs membres de cette société, plusieurs excellentes pièces de musique furent exécutées, et les dances commencèrent ensuite. Une table amplement et délicatement fournie était préparée dans un autre appartement.

On nous dit qu'il est question d'une réunion en masse du Barreau de Montréal, pour témoigner par des résolutions, sa désapprobation des dernières nominations de " Conseils de la Reine, " tant sur le choix des personnes que sur l'inopportunité de cet acte de la part du ministère actuel. D'ailleurs le passedroit et l'insulte faits à tant d'anciens avocats digne de la considération et de l'estime de leur confrères méritent une sérieuse considération de la part de notre burreau, si toute fois il tient à se faire respecter.

Le *Herald* de New-York dit que le bruit court dans cette ville que M. F. Gaillardet, l'habile Rédacteur du *Courrier des Etats-Unis*, a vendu son établissement, 250,000 francs, à un M. Arpin, de la Nouvelle-Orléans. M. Gaillardet se proposerait d'aller passer le reste de ses jours à Paris à cultiver les lettres.

Telegraphe entre Montreal et Troy.—Cette ligne a été, mercredi, hier, mise en opération jusqu'à St. Jean. Elle sera complétée jusqu'à Montréal avant quinze jours, les actionnaires sont maintenant occupés à faire faire le trajet vis-à-vis Lachine, aux pieds des rapides.

Accident.—Vendredi dernier, vis-à-vis Ste. Thérèse, sur la rivière Chambly, deux hommes se sont noyés, en traversant en voiture sur la glace. Le pont de glace n'étant arrêté que depuis deux jours sur cette rivière, était encore bien faible. Le corps de l'un de ces individus a été retrouvé, son nom est Bonneville, on ne sait pas le nom de l'autre.

A Colombus, dans l'Ohio, le feu a éclaté dans le théâtre et l'a détruit entièrement. Si la nuit n'avait été calme, la station du télégraphe y passait aussi avec un bloc de maisons considérable. Plusieurs personnes ont été blessées et un homme du nom de David King l'a été mortellement.

*** L'écrit sur les absences réitérés et prolongées de certain greffier nous est parvenu tard aujourd hui, il paraitra sans faute dans notre prochaine feuille.

*** Nous avons reçu plusieurs correspondances sur des sujets rebattus et usés et d'un intérêt tout local et personnel que nous ne pouvons publier pour le moment. Dans ces sortes de discussions qui n'intéressent qu'un bien petit nombre de nos lecteurs, nous prions nos correspondants d'être aussi concis que possible.

☞Nous dirons un mot lundi du procès de M. Beaudry en rapportant le témoignage.—Trouvé *coupable* d'assault simple et condamné à deux mois d'emprisonnement !!

Voici quelques unes des sentences prononcées mardi dernier jour de la cour criminelle.

Goodwin convaincu d'avoir fait mourir sa femme de froid et de faim est condamné à une réclusion à vie au pénitentiaire.

Godfroi Cerré, convaincu de rapt sur un enfant de 5 ans, est condamné à être exécuté le 21 mars.

M. Drummond s'est pourvu en arret de jugement sur ce que le tirage des jurés n'était pas régulier. M. le procureur-général dit que l'objection aurait du être faite avant le procès, la cour est de cet avis.

Odonnell trouvé coupable de vol sacrilège est condamné à sept ans de pénitentiaire.

Dans l'affaire de Caroll, convaincu du meurtre de M'Shane est condamné à être pendu le 3 mars, M. Drummond s'adresse à la cour pour obtenir un *writ of error* en sursis à l'exécution du prisonnier, il appui sa demande sur la défectuosité du tirage du jury ainsi que sur celle de certains témoignages et sur certaine omission dans la centense.

BAZAR.

Les habitants de Montréal et de ses environs sont respectueusement avertis qu'un BAZAR en aide de l'institution de Bienfaisance, dite " St. Patrick orphans Asylum" sera ouvert sous le patronage spécial de Madame la Comtesse Elgin, MARDI prochain, le 22 du courant, dans la vaste salle du haut de la maison de l'encoignure des rues Notre Dame et St. Vincent dont le bas est occupé comme magazin de bijouterie par M. Boivin.

C'est avec confiance que les Dames qui sont à la tête de cette institution font un appel à la bienfaisance des Dames et Messieurs de Montréal, espérant que leur demande aura du retentissement dans les cœurs généreux.

N. B.—L'usage gratis de la chambre a été accordé généreusement par le proprietaire, M. Ferrier.—17 fév.

ETATS-UNIS ET MEXIQUE.

Le bruit d'un traité entre les deux républiques n'est pas tout-à-fait expiré, il se fait encore entendre dans le lointain, et il rencontre par ci par là quelques échos qui le propagent. On donne comme certain que M. Polk a entre les mains des propositions de paix et les délibérations des commissaires mexicains avec M. Trist, mais il est aussi certain que le contenu de ces documents n'est pas du tout connu du public. Les débats du congrès américain sur cette guerre sont interminables. On parle de l'arrestation de M. Trist sur accusation d'avoir entretenu avec l'ennemi, des relations non autorisées par le gouvernement des Etats-Unis. Des journaux disent que les Etats n'ont que deux alternatives " ou l'annexion totale, ou l'évacuation complète du Mexique." Quant à ce dernier parti, " dit un journal toute la population mâle de l'Union aimerait mieux faire le saut du Niagara que de s'y conformer."

Le télégraphe a transmis des nouvelles de Tampico jusqu'au 31 ult., de Vera-Cruz jusqu'au 29 et de Mexico jusqu'au 13. Le courrier envoyé à Mexico par M. Peopeat a été fusillé par les Guerillas. La petite vérole a fait son apparition à Vera-Cruz. Le *Free American* du 26 ult., dit que le Capt. Whipple est arrivé à la capitale ; on annonce la prise d'Orizaba qui est en la possession d'un corps de troupes américaines. 200 waggons partis de la capitale le 18 ult., sont arrivés à Vera-Cruz le 20 sans avoir été molestés. Ils ont rencontré le général Marshall et le colonel Miller à Puebla.

POST-SCRIPTUM.

Un Extra du Herald

Annonce l'arrivée de l'*Hibernia*. Ce steamer est parti de Liverpool le 30 ult. et est entré au port à New-York hier.—Le marché monétaire est beaucoup amélioré, la banque d'Angleterre a réduit ses taux à 4 par cent. L'état du commerce est tout à fait satisfesant, encourageant même. La fleur à Liverpool, de 28s. 6d. à 29s par baril.

Rien de bien intéressant en Italie, le peuple suit son chef. La Diette Suisse a méprisé le protêt du Pape. La Sicile, Naples, la Sardaigne sont en insurrection. Le Roi de Danemark est mort.

En Irlande, il y a une commission spéciale de nommée, qui tient ferme à faire exécuter la justice et à punir les infractions.

Au Cap de Bonne Espérance, le général Sommerset a défait le chef des Caffres du nom de Pato.

Abd-El-Kader, est emprisonné au château Français de Ville-Dieu. Voila à peuprès les nouvelles que nous donne le télégraphe.

Pour la Minerve.

PROFESSION MEDICALE.

A l'Editeur du British American Journal.

Je viens de lire, Monsieur, votre charmant et spirituel article éditorial " The doings of the " Repeal association." Il me semble entendre un éloquent orateur, qui parsuade de la mauvaise cause qu'il doit défendre, s'applique plutôt à amuser son auditoire, pour le distraire même du mérite de sa cause et ne lui faire remarquer que le sien propre pour ainsi dire. Mais je suis fâché, une fois monté sur votre Pégase, de vous voir oublier le respect que vous devez à vos confrères, au point de comparer les procédés d'hommes mûrs, sages et éclairés et sous tous les rapports dignes de votre estime, de vous voir, dis-je, comparer leurs procédés aux premiers petits manéges de marmots de deux ans !!! Vraiment, c'est trop abuser de la licence qu'on veut bien vous accorder dans votre position actuelle...... Mais vous allez encore plus loin, vous ne rougissez pas même de donner une fausse interprétation à des clauses qui sont trop claires pour qu'il soit possible de croire que vous n'ayez pu les comprendre et dans l'écart que vous faites à ce sujet, votre chapeau Doctoral, votre M. D. etc. etc. etc., vous font élever, comme un aigle, jusques aux cieux, pour de là jetter un regard méprisant sur vos confrères, comme vous vous plaisez de les appeler, dans votre élan d'orgueil, simples licenciés. .... Pour ne pas oublier la politesse et vous faire toute la concession possible, je les crois au moins vos égaux sous tous les rapports et surtout quant à leurs connaissances médicales, et je dois vous dire en passant que je confierais bien plus volontiers ma vie à un homme qui a subi un bon examen devant un certain nombre de médecins habiles qu'à celui qui, venu de l'étranger, abandonnant quelquefois sa patrie pour chercher fortune ailleurs vient devant ce même bureau présenter un diplôme qui le qualifie, il est vrai, Dr. en Médecine, mais qu'on ne sait comment il a obtenu et qui *sur sa simple présentation* extorque une licence du bureau, parceque c'est la loi. Mais, M. l'Editeur, est-ce un jeu de mot, que vous voulez faires lorsque vous parlez de licence, compareriez-vous, par hasard, celle que vous avez à ce que notre police accorde tous les ans à des centaines d'individus, sous le même nom.

Pour ma part, je respecte plus celle que j'ai obtenue, et si vous ouvrez un dictionnaire, vous pourrez connaître (si vous l'ignorez véritablement,) ce que c'est qu'une licence en droit, en médecine, en théologie ou dans les lettres !!! Mais enfin cette licence encore, dont selon vous il paraîtrait on doit faire si peu de cas, quoi ! c'est elle qui couronne votre diplôme même, qui sans elle ne serait rien, et vous Mrs. les M. D. et nous licenciés, nous ne pratiquons que parceque, par un chemin différent nous arrivons tous au même but, devant le bureau d'examinateurs, (qui serait la véritable pierre de touche si tous les candidats subissaient examen) avec cette différence pourtant à notre égard, qu'en nous présentant, nous, nous donnons des preuves de connaissances que nous avons acquises dans notre voyage, et vous, vous en êtes quittes pour montrer les passe-ports que le plus souvent l'argent seul vous a procurés ....Jugeons en, même par les diplômes que vous délivrez au collége McGill, il est à ma connaissance qu'il a suffi bien souvent à de vos élèves d'avoir trainé sur vos bancs le nombre d'années voulu, pour les voir après un simulacre d'examen, une these prise quelque part et à peine soutenue, pour les voir, dis-je, le chapeau doctoral sur le front...... Sortis de votre Université avec un M. D. S. à la suite de leur nom sur un parchemin qu'il ne faut que présenter au bureau, ils en ont obtenu une licence !!!! D'après cette facilité du college McGill à délivrer des diplômes *British* ne pourrait-on pas peut-être ajouter avec Virgile " Timeo Danaos et dona ferentes" ou mieux encore " Ex uno disce omnes." Aussi un journal du Haut-Canada, le " British Colonist " (2 Nov. 1847) vous a-t-il reproché ouvertement l'ignorance d'individus que vous aviez honorés de votre diplôme !!!

" We allude, disait le Colonist, to the facility, " with which it is alledged medical licences are " obtained from the medical school attached to the " McGill College, Montreal. So much is this the " case, that parties, after having been rejected for " incompetency by the medical Board of Upper " Canada, have proceeded at once to Montreal, " and found no difficulty in obtaining there what " has been denied them here. We have heard of " one case, in which a newly licensed practitioner, " on his return to Upper-Canada, repaired to a " learned friend—a schoolmaster—to translate his " diploma for him, as he was himself unable to " read it."

Certes, c'est un bel hommage rendu aux connaissances *collégiales* et *médicales* de vos élèves !!! Et pour toute réponse, vous vous contentez de dire que vous n'avez jamais donné de licences, faible excuse, puisqu'on sait qu'il suffit de présenter votre diplôme pour avoir une licence, autant vaudrait-il dire par conséquent que votre diplôme est la licence même ; vous voyez M. que pour chercher à vous complaire, je vous donne des preuves *British*, car je me rappelle cette phrase dans votre article éditorial pour nov. 46, " it must be essentially *British* that is *honest* ! !

Mais je me plais à croire qu'il y a beaucoup d'heureuses exceptions. Aussi je dois avouer, et c'est avec le plus grand plaisir que cette ville ou plutôt notre corps en général compte parmi ses membres instruits plusieurs M. D., et parmi le cercle de mes amis, je suis heureux de pouvoir avancer que tous méritent ce témoignage.

Ainsi donc ces quelques remarques critiques que je me suis permises, je ne prétends point les lancer comme une injure à la figure de mes confreres M. D., je n'ai eu en vue que de relever l'insulte faite depuis plusieurs années déjà, et sans cesse renouvellée par l'un d'eux à la plus grande partie des membres de notre profession, et de prouver au public que le mode d'admission à la pratique sur diplôme offrait plus de mauvaises chances à la société que celui de ceux qui n'obtiennent licence qu'après examen.

Mais ces simples licenciés que vous avez toujours tant méprisés et cherché à fouler aux pieds, leur refusant une éducation collégiale (du moins vous auriez dû ajouter semblable à la vôtre, car il est notoire que nos hommes de profession canadiens sont beaucoup plus instruits pour la plupart que leurs confrères d'autre origine, et je vous citerai le témoignage *British* du gouverneur Durham dans son rapport,) leur refusant dis-je, de plus encore, un rang professionnel et même le nom de Dr. qui leur a été donné de tout temps et dont on gratifie même des personnes étrangeres à la médecine : pourquoi venez-vous donc parmi eux chercher le lectureur le plus important de votre Université McGill, je veux dire le lectureur d'anatomie, cette branche si essentielle, qu'elle est la base de tout l'édifice médical et sur laquelle vous nous dites si ignorants.

Pourquoi venez-vous donc encore parmi eux choisir votre lectureur sur les accouchements ! Dans cette ville, à Québec, dans toutes les autres parties de notre district, les médecins qui ont joui du plus de réputation n'ont-ils pas toujours été pour la plupart de vos simples licenciés ? Qu'était Robert Nelson ?...... Voilà pourtant des échantillons de la masse que vous attaquez si grossièrement et si indistinctement ! Est-ce que parmi eux vous n'en trouvez point dont la réputation puisse éclipser celle de bien des *British Graduates* ?...... Après cela vous croirez-vous encore en droit de nous traiter de classe sans rang professionel, sans éducation collégiale ou médicale ! ! ! ! ! Oh ! de grâce, revenez un peu à votre position ou du moins ne vous donnez pas tant de peine pour chercher inutilement à déplacer ceux dont beaucoup, peut-être, peuvent vous être bien supérieurs...

Je suis fâché d'avoir à vous reprocher encore cet appel que vous faites à l'esprit de nationalité, lorsqu'il s'agit de nos intérêts les plus chers à tous et en général ce sont des haines que vous cherchez à susciter ! Oh ! vraiment c'est vous avouer bien faible que d'employer de si pauvres moyens et de ne faire semblant d'attaquer quelques clauses (que vous vous donnez bien garde de citer, vous plaisant à leur prêter un sens que le lecteur ne saurait jamais y trouver) que pour faire croire, sans doute à ceux qui ne liront que votre journal, que vous aviez véritablement des motifs pour ne pas suivre l'élan général de la profession. Cette démarche de sa part ne vaut probablement rien, n'ayant pas le bonheur de vous avoir pour guide !!! Vous auriez mieux fait aussi, je pense, ne pas avoir parlé du tout de cette désertion d'une partie de vos gouverneurs, vous nous laissez trop voir à juste raison combien elle vous est sensible ! En effet, c'est peu en votre faveur que de les voir travailler eux-mêmes contre des procédés qu'ils peuvent encore mieux que nous apprécier.

Mais j'ose vous prédire que malgré vos menaces, du moins j'aime à le croire, plusieurs préféreront recouvrer l'estime de la masse de la profession et du public en général et que par conséquent vous devez vous attendre à voir diminuer encore le nombre de vos directeurs, qui vous abandonnant, de dégout sans doute, comme les premiers, ne vous soumettront pas même leur démission. Que ces messieurs doivent rire de votre sortie contre eux aussi bien que de la singuliere position de ceux de leurs confreres qu'ils ont laissés cramponnés au gouvernail de ce vaisseau, qu'ils ont si malheureusement lancé, qu'il doit rester encore plusieurs mois à l'ancre, s'il n'est n'est pas même déjà décidé qu'il faille le remettre de nouveau sur le chantier !!! Et vous restez tous cramponnés au gouvernail quand même......

Mais laissons tout cela de côté, M. l'éditeur, et revenons de bonne foi au sujet qui nous intéresse tous également, ne nous éloignons plus de la question, et rappellez vous ces quelques lignes de votre journal pour janvier dernier.

" We do not admire particularly the present " bill, but with all its faults, it was an instalment, " long due to the profession, and the profession " would be false to its truest interests, were they " to calmly yield it up-amendments are certainly " required in it and to obtain these we will bend " our untiring energy."

Vraiment vous nous tenez bien parole !!!!

1. Mais M. l'éditeur ce n'est pas tout ce que vous avez écrit à ce sujet ; et puisque vous nous demandez nos raisons pour le rejet de l'acte d'incorporation et que vous êtes assez bon pour nous offrir de les reproduire dans le British American Journal, je suis heureux de pouvoir avoir le plaisir de vous dire qu'elles sont déjà et de votre part pour la plus grande partie sur votre journal même. Nos motifs étant ceux dont la justesse vous a paru si évidente que vous n'avez pas cru devoir combattre trop chaleureusement pour le prouver, je me contenterai de faire des extraits de vos propres articles éditoriaux et j'ose me flatter que les reproduire ce n'est pas leur ôter leur valeur et que je prouverai par là même aussi victorieusement que vous vous êtes glorifié l'avoir fait (nov. 46) la nécessité du rejet de l'acte d'incorporation. Par conséquent vous-même avez prouvé d'abord que nous devions nous opposer à l'incorporation puis plus tard que nous devions changer le bill. Votre position ce me semble devrait être celle que me rappèlent ces mots de la fable de Lafontaine : " Plus honteux qu'un renard qu'une poule aurait pris....

Voici ces extraits ; dans votre article éditorial (oct. 46.) si plein d'injures contre la masse des médecins canadiens (car vous mêlez toujours la politique, l'esprit de nationalité et l'insulte à tout) que de vos abonnés, moteurs de l'incorporation ont retiré immédiatement leur souscription à votre journal : Who is there, disiez-vous en parlant de l'acte d'incorporation, " who is there that does not " see in the proposal to which we have adverted, a " system by which the interests of the profession will be controlled by a few parties, to " whose caprice the profession generally must " submit."

Un peu plus haut, " and we claim the right of " uttering our sentiments on this subjet, as well " from the circumstance of our being members " of the profession, running every risk of being " disfranchised by the scheme, as conductors of " the only journal existent in this province, which " can be supposed to claim the privilege of advocating directly the interests of the profession " in general," ailleurs, toujours dans l'article éditorial pour oct. 46, " we must, however, observe " that there are some good points in the proposed " measure ; but the amount of good, compared " with the evil results which would flow from it, " is so *infinitessimally* small, that it will behove " the profession to adopt some other method by " which its affairs may be managed, in such a " manner that the gratest good may be derived, " with the least possible injury to any particular " interests. We trust that at the meeting, summoned for the 14th, a sufficiency of good sense " will be found to stamp disapprobation on the " scheme which has been proposed to the profession, and which we have thus at some length " critically examined."

(Novembre 46.) The meeting of the profession, summoned for the 14th instant, at Three-Rivers, has taken place, and in point of number we regard it a failure. Thirty five members only were present........

The comparative smallness of the meeting, when we consider the number of practitioners, in the province, may be undoubtedly ascribed to its having been called at Three-Rivers. Had it taken place either at Quebec or this city, it would have been much more numerously attended, and there would have been a greater amount of discussion, and possibly " less unanimity." Certainly the sense of the meeting would have been directly taken on several subjects which have been passed over in silence, and which constituted at least some of the most important items of the " project." Un peu plus bas. " But no matter who they are " who may be elected to compose it (governing " council,) to whatsoever party they may belong, " we consider that the delegation of *unlimited* " power to such a body, highly objectionable, &c.

Mais, M. l'éditeur, après ces écrits, vous ne deviez pas, il me semble, oublier cet axiome, " verba volant sed scripta manent," (c'est bien dommage pour les premiers, mais du moins l'on s'en rappele encore) et il vous sied bien peu de nous faire des reproches d'inconséquence, après avoir fait voir vous-même qu'il avait fallu pour ainsi dire aller se cacher aux Trois-Rivières pour pouvoir faire un tel projet de bill, puisque selon vous, discuté à Montréal ou Québec, devant la profession, " there would have been a greater " amount of discussion and possibly " less unanimity." Eh bien, M. l'éditeur, aujourd'hui ce bill est jugé par la profession, en masse seraitelle plus faillible que vous seul ? Et serait-ce pour nous donner une preuve de votre *conséquence* que malgre les tristes procédés de cette corporation qui fait juger l'acte d'incorporation à sa juste valeur, serait-ce, dis-je, par *conséquence* que vous seriez maintenant *pour*, ou si c'est pitié pour ces pauvres gouverneurs !! Oh ! mille pardons, j'oubliais que vous étiez l'un d'eux, et comme je vous sais si amateur de politique, sans doute qu'à l'exemple de notre ministère vous ne pouvez vous résigner à une résignation !!....

Quelques mots de plus pour le rejet de l'acte d'incorporation ; le temps que doit durer la charge de gouverneur du collège n'étant point limité dans le bill et par conséquent à vie, d'après la conduite passée de ces messieurs, l'avenir qu'ils nous promettent est assez triste et surtout la pensée que ces directeurs doivent exister comme tels usque ad mortem, nous laisse trop peu d'espérance d'un changement salutaire pour que nous consentions à en courir les risques....

2o. L'examen des *British Graduates* est une fausse assertion de M. l'éditeur, la clause 7 chap. 2 du bill proposé dit que tout candidat qui se présentera avec un diplome pour avoir licence sera tenu de prouver par un serment que ce diplome a été obtenu par lui, après quatre années d'étude et deux cours complets sur toutes les branches ; est-ce une injustice, monsieur, faire à un étranger que d'exiger autant de lui, *sauf examen*, que d'un homme du sol que l'on connait, lorsque l'un et l'autre aspirent au même but ? Oh ! c'est trop de mauvaise foi ! ! D'ailleurs, pourquoi donc tant craindre un examen (qui n'est pas exigé) pour les *British Graduates*, si comme vous le dites à entendre qu'ils nous sont si supérieurs. Ce serait une occasion de faire briller leur savoir. Mais probablement que vous croyez avoir à craindre que, comme par le passé par un examen, les examinateurs ne seraient plus souvent obligés d'expulser quelques uns des candidats gradués que dans la nécessité d'en complimenter un certain nombre ! Du moins c'est ce que votre reflexion serait propre à faire croire et elle me cause un vif regret de ce qu'en effet l'examen ne soit pas imposé sans restriction à tout candidat.

3o. Vous mentionnez les certificats des écoles incorporées de Québec et Montréal comme devant obtenir licence sans examen. Vous trouvez, sans doute, que c'est un abus et que ces certificats ne valent rien auprès des différents diplomes, mais comme ces derniers venant du collége McGill, ils ne seront délivrés aux étudiants qu'après deux cours complets et même une année d'étude de plus qu'à votre université et puis encore au lieu d'un examen secret dont rien ne nous garantit la valeur, notre élève canadien, je m'explique celui des écoles incorporées, n'obtiendra son certificat outre les deux cours complets, une année d'étude de plus, qu'après un examen public sur toutes les branches et dont vous pourrez juger vous même si vous voulez vous donner la peine d'y assister. N'est-ce pas exiger plus de nos élèves que vous ne le faites actuellement des vôtres, oui, car ce n'est pas seulement le droit de pratiquer que nous voulons leur procurer, mais bien les connaissances que doit avoir tout médecin, qui veut exercer honorablement sa profession ; ses titres ne sont rien s'il n'a qu'eux pour en tirer orgueil, c'est la science qu'il faut à l'homme de profession.

L'étudiant donc qui aura un examen public à soutenir, pour sa licence, ne devra-t-il pas se livrer d'avantage à l'étude, que l'élève qui n'en aura qu'un secret à subir devant ses seuls professeurs ! Le bureau d'examinateurs ne devra-t-il pas par là même avoir plus de confiance en ces certificats qu'en vos propres diplomes surtout après ce que j'en ai dit, c'est encore de votre part, M. l'éditeur un coup d'épée dans l'eau.

4o. Quant à la clause 11 du chap. 2 pour les motifs de laquelle vous êtes si généreux à notre égard et si reconnaissant de la réminiscence qu'elle vous donne de la valeur de votre M. D. ; elle est bien simple, il ne s'agit tout bonnement que d'empêcher le charlatan éhonté (comme nous le voyons en ce moment en cette ville) de mettre une enseigne, etc., etc., qui puisse le faire prendre pour médecin par ceux qui passent devant sa porte, parce que dans un accident déplorable, par exemple, pour lequel il faudra une main habile et un secours prompt, si le messager qui doit aller quérir le médecin, voit cette enseigne, il peut, en entrant là, faire perdre un temps précieux et peut-être même hâter l'issue fatale de l'accident, en amenant, auprès de la malheureuse victime, *l'ignorance même*. Voilà, Mr. non pas des motifs d'égoïsme comme vous êtes assez peu généreux pour nous en supposer, mais des garanties pour toute la société, et travailler contre c'est, il me semble, d'un mauvais citoyen.

UN LICENCIE' DE L'ASSOCIATION DES MEDECINS ET MEMBRE DE LA SOCIETE MEDICALE D'EMULATION.

P. S.—M. l'éditeur du "British American Journal," d'après l'avancé que vous faites dans votre article que vous seriez disposé à reproduire dans vos colonnes la réponse à votre écrit, j'ose vous prier de donner insertion à la présente, de plus j'aimerais à vous voir reproduire une traduction fidèle du bill projetté, ce serait même une réponse suffisante pour faire juger votre morceau sur le "Repeal association."

MARRIAGE.

A la Rivière Ouelle, le 9, Luc Letellier, écr., Notaire, à Dlle. Eliza-Eugénie Laurent.

A St. François-Xavier, de la Petite-Rivière, le 26, par Messire J. D. Delisle, M. Israël Simard, agriculteur, à Dlle. Olive Tramblay, fille de M. Colomban Tramblay.

A Beaumont, le 8, M. Jacques-George Morenci, à Dlle. Marie-Séraphine Turgeon, fille de M. Charles Turgeon.

DECES.

En cette ville, le 14, à l'âge de 9 ans, après une maladie de quelques jours, Jean-Baptiste-Alphonse, enfant de Toussaint Laflamme, écuyer. Ce jeune enfant doué des talents les plus remarquables faisait concevoir de grandes espérances à sa famille. Etudiant au séminaire de Montréal, il se distinguait dans ses classes et étonnait ses professeurs par sa facilité prodigieuse à tout apprendre. On peut concevoir la douleur d'un père et d'une mère de se voir enlever par la mort impitoyable cet enfant chéri, à qui la providence elle-même semblait promettre un brillant avenir et une existence utile et intéressante. Hélas! Dieu dans ses décrets impénétrables n'a pas voulu que cette belle intelligence se développât plus longtemps sur la terre. Il l'a rappelée à lui. Que son saint nom soit béni.

A Berthier, le 9 courant, à l'âge de 82 ans, Dame Angélique Fortin, veuve de feu M. Pierre Noiseux, ci-devant des Trois-Rivières, et sœur ainée de M. Pierre Fortin, de la Prairie.

A St. Martin, le 13, après une maladie de 13 jours, supportée avec la résignation d'une vraie chrétienne, Dlle. Magdeleine Leblanc, âgée de 65 ans et 4 mois, ancienne ménagère du très-regretté feu Messire Brouet, ancien curé de cette paroisse ; toute sa vie a été marquée par le bon exemple de toutes les vertus chrétiennes.

A Ste. Anne du Bout de l'Isle, le 8, M. Pierre Vallée, ancien capitaine de milice, à l'âge avancé de 78 ans ; généralement regretté de tous ses concitoyens.

Tableau des Faillites.

Noms.	*Résidence.*	*1re Assemblée*
DISTRICT DE MONTREAL.		
W. & J. Kerr,	Montréal,	18 Février.
David Handyside	"	19 "
Thomas Day,	"	21 "
Coneil Gallagher,	"	22 "
James Dougall,	"	23 "
Ls. Lazure & Frère,	"	25 "
Sylvester Hondlow,	"	26 "
J. Ward & G. Ward,	"	3 mars.
DISTRICT DE QUEBEC.		
Louis Bourgeois,	Québec, 2d Ass.	28 "
Richard Freeman,	"	29 "
John Venner,	"	2 mars.
DISTRICT DE ST. FRANÇOIS.		
Wm. A. Cole,	Sherbrooke,	16 Février.
HAUT-CANADA.		
Joseph Pierson,	Kingston,	12 février.
Rolph Birrell,	London,	29 "
Arch. Wilson,	Dalhousie, certifi.	1 mars.
Jas. McCraken,	Bytown,	1 "
James Gerrans,	Port-Hope,	6 "

A L'ASSEMBLE'E des membres de cette Chambre, tenue à Montréal, le 15 du courant, François Placide Renaud, Ecuier, de Ste. Thérese, Joseph Filiatrault, Ecuier, de Ste. Rose, John Horan, Ecuier, de l'Assomption, François Osée Ranger, Ecuier, de Vaudreuil, ayant subi leur examen public devant la dite Chambre furent admis à la pratique de la profession de Notaire, dans et pour le Bas-Canada.

Et MM. Wm. B. McGinnis, de St. Jean, Léon Sauriol, de St. Martin et Louis Turgeon, de Montréal, ayant aussi subi leur examen public devant la dite chambre furent admis à l'Etude de la dite profession de Notaire.

H. LAPPARE,
Sec. C. N. M.

Montréal, 17 fév. 1848.

Fluide Hyperion de Bogle.

BONNES NOUVELLES.

Du Boston Daily Mail du 9 fév. 1848.

Mesdames et Messieurs qui jusqu'à aujourd'hui avez été vexés et incommodés de quelque maladie de cheveux. Vous pouvez maintenant battre des mains et sauter de joie, car les jours de votre tribulation sont à peu près passés. William Bogle vient d'inventer et qui plus est a réussi à perfectionner son Fluide Hyperion, nom heureux qui va bientôt mettre un terme à vos angoisses. Vous qui chérissez la gloire d'être couronné d'une belle chevelure, hâtez-vous de recourir à cette source qui coule des fontaines de l'El Dorado.—14 fév.

BAUME DE WISTAR.

Du BOSTON MERCANTILE JOURNAL, janvier 1845.

Il y a tant de "guérisons assurées" pour les toux, les rhumes et même la consomption, que nous sommes par temps disposé à révoquer en doute l'efficacité de tous ces médicaments. M. SETH W. FOWLES, apothicaire de la plus haute réputation, au No. 138, Washington Street, possède l'agence d'un article appelé Baume de Cerisier Sauvage, qui paraît avoir réussi à s'acquérir une excellente renommée, partout où on l'a introduit. Nous avons vu des lettres de différentes parties de la Nouvelle Angleterre, venant de personnes de la plus haute respectabilité dans les localités où elles résident, et qui rendent témoignage des grands bienfaits que ce remède leur a procuré à elles-mêmes ainsi qu'à leurs amis.

Extrait d'une lettre datée de Peterborough Va. 15 janvier 1845 :

Un monsieur d'une véracité sans réplique, nous informe que son père était depuis des semaines obligé de garder le lit par suite d'une espèce de toux qui avait confondu l'habileté de nombre de médecins éminents, et que par l'usage de deux bouteilles du Baume de Wistar il a complètement recouvré sa santé, et est aujourd'hui un homme gras et vigoureux. ROSSER & ANDERSON, Apothicaires.

A vendre à Montréal, aux Pharmacies de MM. W. LYMAN, S. J. LYMAN, J. BIRKS, & SAVAGE

AVIS.

TOUTES personnes qui ont des réclamations contre la succession de feu ALFRED BENJAMIN LESPERANCE, en son vivant bourgeois résidant en la paroisse de Longueuil, sont priées de les présenter pour être réglées, et celles qui doivent à la dite succession de payer au soussigné.

I. HURTEAU.

Longueuil, 17 fév. 1848—di

VENTE

SERONT vendus, JEUDI, le 24 Février courant, au village de Longueuil, tous les MEUBLES de MENAGE et autres effets mobiliers appartenant à la succession de feu ALFRED BENJAMIN LESPERANCE.

Le tout sera vendu avec termes faciles.

Vente à DIX heures.

17 fév. I. HURTEAU, N. P.

A Bas Prix,

MARCHE'S AVANTAGEUX.

Fonds d'un Magasin de Marchandises Sèches d'une faillite.

SERA exposé, LUNDI prochain, le 21 du courant, au No. 47, Grande rue du faubourg St. Laurent, (au magasin dernièrement occupé par M. Joseph Laurin) ce splendide assortiment de marchandises sèches, et sera offert en vente en détail pendant quelques jours seulement, AU PRIX COUTANT ET AU-DESSOUS.

Ceux qui aiment le bon marché feront bien de venir voir par eux-mêmes car ils sont certains d'avoir de belles marchandises à bas prix—pas de *mistake !*

Le magasin sera ouvert à 9 heures A. M.

17 fév—di

Fonds de Magasin

DE MARCHANDISES SECHES,

Provenant d'une Banqueroute,

A VENDRE

Aux magasins de James Arthur et Cie., 174, Rue Notre Dame, partie Ouest.

LE FONDS de MAGASIN appartenant à la Banqueroute de M. ALEX. SIMPSON est maintenant en vente à PRIX REDUITS, à vingt-cinq pour cent meilleur marché que le prix coûtant.

Consistant en : Châles, Bas et Chaussons, Gants, Mérinos, Indiennes, Bordures en fil et coton, Mousselines de diverses qualités, Draps d'Orléans uni, rayé et carreauté, Cobourg uni et autre, Orégon, Toile à essuiemains, Toile à draps, Coutils, Etoffe écossaise, etc. etc. etc.

Au comptant seulement—On ne fait qu'un prix. 174, rue Notre Dame—17 fév—qi

Offre Avantageuse.

UN MARCHAND de cette ville désirant se retirer du commerce, offre en vente son FONDS de MARCHANDISES SECHES, consistant principalement en un assortiment très complet de marchandises à BAS PRIX qui conviendrait bien pour un magasin de la campagne, (les dites marchandises ont été en plus grande partie achetées dans le cours de l'année, à l'encan, à des prix très réduits pour ARGENT COMPTANT)

Les conditions seront très faciles, l'extrême crédit d'une partie du montant de la Vente sera de QUINZE MOIS.

S'adresser au bureau de la Minerve.

17 fév.

A VENDRE DE GRE A GRE.

UNE TERRE située en la côte des Neiges, paroisse de Montréal (à 4 milles de distance de cette ville,) de 65 arpens en superficie, avec une maison en pierre à 2 étages de 25 pieds carrés, grange, etc ; il y a sur cette terre un verger dont les fruits rapportent chaque année un profit très lucratif.

S'adresser sur les lieux à J. Bte. BOUDRIAS ou au Notaire soussigné, à son Bureau, coins des rues St. Paul et St. Vincent.

C. E. BELLE, N. P.

17 fév.—ti.

A LOUER OU A AFFERMER.

POUR trois ans, à prendre possession immédiatement ou au premier mai, une belle TERRE, toute en culture de 2 arpents de front sur 40 de profondeur, située à l'embouchure du Canal de Beauharnais, place très avantageuse pour le commerce, avec une belle MAISON en pierre à deux étages, grange, écuries et autres bâtiments dessus construits.

Pour les conditions s'adresser au propriétaire soussigné, rue Notre Dame, No. 201, Montréal.

JOS. ROUSSELLE.

17 fév.—um

Corporation de Montréal.

BAIL A LOUER DE VOUTES ET MAGASINS SUR LES RUES ST. PAUL ET DES COMMISSAIRES.

Le Comité des Marchés du Conseil est autorisé à louer pour trois années, à compter du premier mai prochain, les QUATRE VOUTES ou MAGASINS spacieux, formant la nouvelle bâtisse directement au sud du marché Bonsecours, deux desquels dans le bas de la bâtisse, font face à la rue des Commissaires, et les autre, au rez de chaussée, font face à la rue St. Paul. Dans les deux derniers seront compris tous les appartemens du second et du troisième étage de la bâtisse.

On recevra, au Bureau du Soussigné jusqu'à LUNDI prochain, le 21 du courant, à DIX heures A. M. des SOUMISSIONS cachetées pour le BAIL d'aucune ou de toutes les dites Voûtes ou Magasins, dans lesquelles sera spécifié le plus haut montant qu'on sera disposé à payer, annuellement.

Par ordre,

J. P. SEXTON,
Greffier de la Cité.

Bureau du Greffier de la Cité, Hôtel de Ville, Montréal, 16 février 1848. } 17

A LOUER,

Et possession au 1r mai.

Une partie de la MAISON, No. 165, sur la rue Notre Dame, formant un beau MAGASIN et un excellent logement.

—AUSSI—

Un CLOS à BOIS sur la rue Bonaventure, d'un arpent de front sur trois quarts d'arpents de profondeur, avec grande et petite porte sur la dite rue Bonaventure.

Pour les conditions s'adresser à Madame Ve. BARRON, No. 18, rue St. Antoine—17 fev.

A LOUER.

TROIS MAGASINS, situés sur la rue Notre Dame, vis-à-vis le Palais de Justice.

S'adresser à
J. L. BEAUDRY & CIE.

17 fév. Vis-à-vis le Palais de Justice.

A LOUER,

DEUX MAISONS en brique à trois étages, avec MAGASINS au premier, situées dans la rue St. CLAUDE vis-à-vis le marché Bonsecours. Loyer à bas prix.

S'adresser à
M. BLEAKLEY,

17 fév—ti 27, Petite rue St. Jacques.

A LOUER.

Possession au Premier Mai.

Le HAUT de la MAISON, rue St. Vincent, No. 3, occupé par M. John Pratt, (au-dessus de la Librairie des Soussignés.)

—AUSSI,—

La MAISON, rue St. Gabriel, occupée par J. A. Berthelot, Ecr. et Messieurs LaFontaine et Berthelot.

—DE PLUS—

La belle MAISON à trois étages, rue Craig, No. 27, occupée par James Armstrong, Ecr., avocat.

S'adresser à
E. R. FABRE & CIE.
Rue St. Vincent, No. 3.

Montréal, 17 février 1848.

Banque du Peuple.

AVIS.

LES ACTIONNAIRES de cette Institution sont notifiés par les présentes, que l'Assemblée Générale Annuelle, aura lieu, à leur Bureau, Grande Rue St. Jacques, LUNDI, le 6me jour de Mars prochain à 3 heures P. M., en conformité à la Clause XVIII, de l'Acte d'Incorporation.

Par ordre
B. H. LE MOINE.
Caissier.

Montréal, 3 fév. 1848—uci

AVIS.

LES ACTIONNAIRES dans la Société de Navigation du St. Laurent et du Richelieu, sont notifiés que le SECOND VERSEMENT de 33⅓ pour cent doit se faire le ou avant le 1er MARS prochain.

Par Ordre,
J. F. SINCENNES,
Sect. Trésr.

14 fév.

CAPSULES.

CAPSULES de vrai Baume de Copahu, do do combiné avec extrait de Cubeb. Par ce moyen ce remède peut être pris sans laisser de goût désagréable dans la bouche.

Aussi—Capsules d'huile de Castor. A vendre par
S. J. LYMAN & CIE.
14 fev—a Chimistes, Place d'Armes.

LE Soussigné, CURATEUR dûment nommé à la Succession vacante de feu GABRIEL FRANCHERE en son vivant de Montréal, prévient les créanciers de cette succession, de lui envoyer leurs comptes, et les débiteurs d'icelle de venir régler sans délai en sa demeure, rue St. Paul, No. 114.

JEAN-BAPTISTE FRANCHERE,
10 fev—ts. Curateur.

Pommes,

A VENDRE par le baril à l'hôtel MICHEL, entre le marché Bonsecours et le moulin à vapeur de l'Aqueduc, une quantité de POMMES de tables et de pommes pour cuire, d'une excellente qualité et en bon état—14 fév.

AVIS

LES personnes qui doivent à la ci-devant Société de LAURIN & FAVEREAU et celles qui doivent à la faillite de Mr. Joseph Laurin, sont priés de venir régler immédiatement avec le Soussigné.

ANTOINE FAVEREAU.

14 fev. Grande rue du faubourg St. Laurent.

On Demande

AU No. 18, Rue St Antoine, UNE FILLE POUR SERVIR. Une Canadienne sera préférée—14 fév.

ON Demande pour la paroisse de la Pointe aux Trembles, une INSTITUTRICE capable d'enseigner les deux langues.

S'adresser à messire ED. LABELLE, curé du lieu.—27 janv.—a.

Restaurant Français.

CHARLES LAFON a l'honneur de prévenir le public qu'il a ouvert, dans cette Cité, Maison de M. Comte, Rue Notre-Dame, presque à l'opposite de l'Hôtel Donegana, un HOTEL, RESTAURANT et CAFE. Cet hotel, est très connu par les embellissements qui y ont été faits par M. Cyrus. Sa situation centrale, ses distributions intérieures, et un grand et beau jardin qui en dépend ; et la salubrité de l'air qu'on y respire, le rendent sans contredit, l'un des plus agréables et des plus parfaits établissements de ce genre ; les pensionnaires et les voyageurs y trouveront des appartements confortables, et les personnes qui ne s'y rendraient que pour prendre quelque repos, auront lieu d'être satisfaits. Le service y sera fait avec propreté et ponctualité. Charles Lafon servira soit dans l'hôtel, soit à domicile, à la volonté des personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance, toute espèce de mets et de pâtisserie, et tout ce qui est servi sur les meilleures tables européennes de ce genre ; il remplira aussi les commandes qui lui seront faites, pour noces, fêtes, et repas quelconques ; et fournira séparément tel plat qui lui sera demandé.

Ayant longtemps pratiqué la profession de cuisinier et de pâtissier en France, et dans les Etats-Unis, nommément à Washington où il a récemment tenu un des meilleurs hôtels, il est à même de connaître les meilleurs genres de préparation des mets.

Il n'épargnera rien pour avoir toujours les viandes et gibiers, les vins et liqueurs de la meilleure qualité.

Il servira à toute heure et à la Carte dans une Salle, ou dans des Salons particuliers destinés au restaurant qui fait partie de son établissement. On trouvera dans son salon divers journaux.

Faisant beaucoup lui-même, et surveillant toujours en quoi il sera obligé d'employer des secours étrangers, il ose espérer que les personnes qui voudront bien l'encourager dans son entreprise, auront lieu d'être satisfaites.—Ses prix seront toujours très modérés.—14 fév.

VITAL DESROCHERS,

A été admis à la profession d'Arpenteur au Bureau du Département des Terres de la Couronne, le 14 Décembre dernier. Son Bureau est au No. 121, rue St Paul, Montréal. Il pratiquera le dessin et l'architecture, et il se transportera à la campagne lorsqu'il en sera requis.—20 janv.

AVIS.

LE Soussigné a continuellement dans son Clos, à la Barrière du faubourg Québec, un assortiment complet de BOIS de SCIAGE Plançons, Chêne et Pin de Cedres, etc etc. qu'il offre à vendre à des prix très réduits pour argent comptant ou à un crédit approuvé. S'adresser à

H. LIONAIS,
7 fév. Rue Craig.

CHLOROFORME.

LES soussignés ont fait une préparation de CHLOROFORME PUR ou TESCHLOIDE de FORMYLE, nouvel agent anœsthetic récemment découvert par le professeur Simpson d'Edimbourgh et qui est substitué à l'Ether.

Le Chloroforme a reçu l'approbation des plus hautes autorités médicales de la Grande Bretagne et a été employé récemment, avec le plus grand succès en cette ville dans des opérations chirurgicales douloureuses, dans des cas d'accouchements ou d'extraction de dents, &c.

L'emploi en est simple et sans aucun fâcheux résultat.

On s'empressera d'expédier les commandes des campagnes.

S. J. LYMAN & CIE.
10 fév.—a Chimistes, Place d'Armes.

Corporation de Montréal.

A ceux qui doivent à la Cite pour Cotisations, Taxes, &c.

COMME un grand nombre d'individus sont sous l'impression erronnée que des collecteurs doivent passer chez eux pour collecter ce qu'ils peuvent devoir pour Cotisations, Taxes, &c. AVIS est par le présent donné à ceux qui doivent qu'ils aient à se rendre au Bureau du Trésorier de la Cité, POUR PAYER IMMEDIATEMENT le montant de ce qu'ils doivent respectivement de la manière requise par la loi. Et à défaut par eux de se conformer à cet avertissement, ils sont avertis que des ordres stricts ont été donnés au Soussigné par le Conseil de poursuivre indistinctement tous ceux qui doivent.

Par ordre
E. DEMERS,
Trésorier de la Cité.

Bureau du Trésorier de la Cité, 15 déc. 1847. } 16

J[illegible] Doutre, Avocat,

A établi son Bureau en l'étude ci-devant occupé PAR MM. CARTIER,

Rue St Vincent, No. 14.

COUR DES BANQUEROUTES

Province du Canada, } District de Montréal. }

EN BANQUEROUTE.

Dans l'affaire de JOHN WARD et GALBRAITH WARD, tous deux de la Cité de Montréal, dans le District de Montréal, Platriers et Commerçants, faisant des affaires ensemble en Société, dans la Cité de Montréal, sous les nom et raison de JOHN WARD & FILS, conjointement et séparément,

Banqueroutiers.

COMMISSION émanée par CHARLES MONDELET, Ecuier, un des Juges de Circuit, dans et pour le District de Montréal, datée du QUINZIEME jour de FEVRIER mil huit cent quarante-huit.

Premiere Assemblée des Créanciers, VENDREDI, le TROISIEME jour de MARS prochain, à DIX heures de l'avant-midi, à la Cour des Banqueroutes, au Palais de Justice, dans la Cité de Montréal.

BOSTON & COFFIN,
Shérif.

Bureau du Shérif, Montréal, 15 fév. 1848. } 17-21-28

District de Montréal. }

EN BANQUEROUTE.

Dans l'affaire de DONALD MURRAY,
Banqueroutier.

IL EST ORDONNE' qu'une ASSEMBLE'E SPECIALE GENERALE des CREANCIERS du dit DONALD MURRAY, pour prendre en considération la pétition du Syndic, relative à un certain Bien-Fonds dans le Griffintown ait lieu à la Cour des Banqueroutes, au Palais de Justice, dans la Cité de Montréal, LUNDI, le VINGT-HUITIEME jour de FEVRIER courant, à DIX heures de l'avant-midi.

Par la Cour,
D. R. WOOD.
G. C. B.

Montréal, 16 fév. 1848.—17-21-24

District de Montréal. }

EN BANQUEROUTE.

Dans l'affaire de JAMES FLEMING,
Banqueroutier.

IL EST ORDONNE' qu'une ASSEMBLE'E GENERALE des CREANCIERS du dit JAMES FLEMING, pour la preuve des dettes, et l'octroi ou refus du CERTIFICAT de décharge du Banqueroutier, ait lieu à la Cour des Banqueroutes, au Palais de Justice, dans la Cité de Montréal, JEUDI, le NEUVIEME jour de MARS prochain, à DIX heures de l'avant-midi.

Par la Cour,
D. R. WOOD,
G. C. B.

Montréal, 16 fév. 1848.—17 21-2

Province du Canada, } *District de Montréal.* }

EN BANQUEROUTE.

Dans l'affaire de THOMAS DAY, de la Cité de Montréal, dans le District de Montréal, Boucher et Commerçant,

Banqueroutier.

COMMISSION émanée par JOHN McCORD, Ecuier, un des Juges de Circuit dans et pour le District de Montréal, datée du TROISIEME jour de FEVRIER mil huit cent quarante-huit.

Première Assemblée des Créanciers LUNDI, le VINGT-et UNIEME jour de FEVRIER courant, à DIX heures de l'avant-midi, à la Cour des Banqueroutes, au Palais de Justice, dans la Cité de Montréal.

BOSTON & COFFIN,
Shérif.

Bureau du Shérif, Montréal, 3 fév. 1848. } 7-10-17.

Province du Canada, } District de Montréal. }

EN BANQUEROUTE.

Dans l'affaire de CONNELL GALLAGHER, de la Cité de Montréal, dans le District de Montréal, Marchand-Tailleur et Commerçant.

COMMISSION émanée par JOHN S McCORD, Ecuyer, un des Juges de Circuit pour le District de Montréal, datée du CINQUIEME jour de FEVRIER mil huit cent quarante-huit.

Première Assemblée des Créanciers, MARDI, le VINGT-DEUXIEME jour de FEVRIER courant, à DIX heures de l'avant-midi, à la Cour des Banqueroutes, au Palais de Justice, dans la Cité de Montréal.

BOSTON & COFFIN,
Shérif,

Bureau du Shérif, Montréal, 5 fév. 1848. } 7-10-14

Province du Canada. } *District de Montréal.* }

EN BANQUEROUTE.

Dans l'affaire de ROBERT NOXON, de la Cité de Montréal, dans le District de Montréal, Marchand Fourrier et Commerçant.

Banqueroutier.

COMMISSION émanée par JOHN S. McCORD, Ecuyer, un des Juges de Circuit dans et pour le District de Montréal, datée du DOUZIEME jour de FEVRIER mil huit cent quarante-huit.

Première Assemblée de Créanciers, JEUDI, le DEUXIEME jour de MARS prochain, à DIX heures de l'avant-midi, à la Cour des Banqueroutes, au Palais du Justice, dans la Cité de Montréal,

BOSTON & COFFIN,
Shérif.

Bureau du Shérif, Montréal, 13 fév. 1848 } 14 17 24

District de Montréal. }

EN BANQUEROUTE.

Dans l'affaire de RICHARD DEVERRY,
Banqueroutier.

IL EST ORDONNE' qu'une ASSEMBLEE GENERALE des CREANCIERS du dit RICHARD DEVERRY, pour la preuve des dettes, et la déclaration d'un premier dividende, et l'homologation de la feuille du dividende, ait lieu à la Cour des Banqueroutes, au Palais de Justice dans la Cité de Montréal, MARDI, le VINGT-DEUXIEME jour de FEVRIER courant, à DIX heures de l'avant-midi.

Par la Cour,
D. R. WOOD,
G C. B.

Montréal, 10 fév. 1848—14-17-21.

District de *Montréal.* }

EN BANQUEROUTE.

Dans l'affaire de JEAN BTE. DESFORGES,
Banqueroutier.

IL EST ORDONNE' qu'une SECONDE ASSEMBLE'E GENERALE des CREANCIERS du dit JEAN BTE. DESFORGES, pour la preuve des dettes, et l'examen du Banqueroutier, ait lieu à la Cour des Banqueroutes, au Palais de Justice, dans la Cité de Montréal, MARDI, le VINGT-NEUVIEME jour de FEVRIER courant, à DIX heures de l'avant-midi.

Par la Cour,
D. R. WOOD,
G. C. B.

Montréal, 11 fév. 1848.—14 17-24.

District de *Montréal.* }

EN BANQUEROUTE.

Dans l'affaire de PETER S. MURPHY,
Banqueroutier.

IL EST ORDONNE' qu'une ASSEMBLEE GENERALE des CREANCIERS du dit PETER S. MURPHY, pour la preuve des dettes et la déclaration d'un premier DIVIDENDE, ait lieu à la Cour des Banqueroutes, au Palais de Justice, dans la Cité de Montréal, MERCREDI, le PREMIER jour de MARS prochain, à DIX heures de l'avant-midi.

Par la Cour,
D. R. WOOD,
G. C. B.

Montréal, 11 fév. 1848.—14-17-24

VENTES A L'ENCAN.

Par John M. Tobin.

THE'S, EPICERIES ET LIQUEURS.

SERA vendu, LUNDI prochain, le 21 du courant, aux magasins de Messrs. HOLMES, YOUNG & KNAPP—

20 Barriques vins supérieurs du Haut-Canada
100 barils do do do
25 bariques Rum de Boston 1 dans 2
20 do do Cuba 1 dans 5
30 do Melasse
20 boucauts cassonnade
10 do Sucre blanc écrasé
20 boites Sucre en pain
10 boucauts do do
5 boites Sucre blanc de la Havane
10 tierçons Miel
50 sacs et barils Café Rôti
20 tierçons Riz
50 boites Tabac Cavendish 16's
20 do Honey Dew
10 demi-boites Ladies' Twist
20 boites Chandelle spermacétique
5 caisses Moutarde de Wix ¼lb
20 balles Ficelle
200 boites et caisses Twankay }
100 do Hyson Twankay }
100 demi caisses Jeune Hyson } THES
20 do Gunpowder et Hyson }
300 petites boites Jeune Hyson et Gunpowder }
200 quintaux Morue sèche
100 barils Harengs
20 caques Homards
&c. &c. &c.

Vente à DEUX heures.
JOHN M. TOBIN.

17 fév.

DÉPARTEMENT DES TERRES DE LA COURONNE

Montréal 1er. Février, 1848.

IL a plu à SON EXCELLENCE LE GOUVERNEUR GENERAL nommer les Messieurs suivans Agens pour les fins de la 10e et 11e Viet. Cap. 111, intitulé : "Acte pour faciliter la Commutation de la "Tenure des Terres en Roture dans le Domaine "de la Reine, en celle de Franc et Commun Soccage, et pour éviter les délais et les dépenses inutiles résultant ci-devant de ces Commutations," savoir :

L'Honorable FRANCIS WARD PRIMROSE, pour toutes les Seigneuries et Fiefs faisant partie du Domaine de la Couronne, et situés dans le District de Québec, et aussi pour la Seigneurie de Lauzon.

L'Honorable LOUIS PANET, pour toutes les Seigneuries et Fief dans le District de Québec, appartenant aux Biens du ci-devant Ordre des Jésuites et en faisant partie, et

J. B. VARIN, Ecuyer, pour la Seigneurie et les Fiefs dans le District de Montréal appartenant aux Biens du ci-devant Ordre des Jésuites et en faisant partie.

☞ *Le Quebec Gazette, (Ancienne,) Le Canadien, Le Journal de Quebec La Minerve, le Herald, et le Montreal Gazette,* inséreront ce qui précède une fois par semaine pendant un mois dans leurs langues respectives.—7 fév.—u.

DÉPARTEMENT DES TERRES DE LA COURONNE

Montréal, 29 janvier 1848.

AVIS est par le présent donné, qu'il a plû à SON EXCELLENCE le GOUVERNEUR GENERAL en Conseil d'ordonner que depuis et après le premier jour de FEVRIER prochain, on ne disposera par vente d'aucune GREVE ou GREVES appartenant à la couronne et sous son contrôle et sa direction, mais que toute celle ou celles dont le gouvernement serait disposé à céder le sera ou le seront par BAIL pour une période d'années qui n'excédera pas 21 ans, à certains termes et conditions qui seront connus à ce bureau.

☞ *Le Montreal Herald, La Minerve, L'Aurore des Canadas, Morning Courier, Montreal Gazette (Vieille) Quebec Gazette, Le Canadien, Le Journal de Québec, Gazette des Trois-Rivières,*—inséreront ce qui précede une fois par semaine pendant un mois dans leur langue respective.—7 fev.

Brasserie Pigeon.

MR. A. Dorsy s'étant retiré de cet établissement, les affaires se feront à l'avenir sous le nom de "PIGEON, SAUVAGEAU & CIE.

NARCISSE PIGEON,
A. & T. SAUVAGEAU.

Montréal, 10 fév. 1848—ti.

A VENDRE OU A LOUER.

Cette belle MAISON à deux étages, de cinquante-deux pieds de front, sur trente quatre de profondeur, si avantageusement située pour le commerce, au coin du marché du village de St. HYACINTHE, occupée depuis neuf ans comme magasin. Cette maison serait très propice pour un HOTEL, ayant une vaste cour, écuries, remises et autres dépendances.

S'adresser au propriétaire,
J. B. LABATTE.

14 fév.

A LOUER,

Une MAISON en pierre à deux étages bien finie, située sur la Grande Rue St. Laurent, No. 69, avec dépendances et une remise pontée.

—AUSSI,—

Un haut de maison, située rue St. Paul, de plus : Une maison en pierre, située sur la rue St. Amable, en arrière de la rue St. Paul, près de la rue St. Vincent, bien située pour une maison de pension.

Une maison avec Boulangerie, avec une grande cour située sur la grande rue St. Laurent, No. 110 près du marché.

Plusieurs autres logements, situés sur la rue St. Denis.

S'adresser à
W. F. LEST,
No 69 Rue St. Laurent,
ou 81 Rue St. Paul.

fév.

A LOUER,

Et possession au 1er Mai,

Cette MAISON en pierre à deux étages dans une situation plaisante, rue St. Urbain, maintenant occupée par JAMES KERR, Ecr du département des Ingénieurs Royaux.

—AUSSI—

Un COTTAGE avec JARDIN occupés par le soussigné au haut de la Rue Bleury.

Pour les conditions s'adresser sur les lieux.

JAMEES KNAPP,
148 Haut de la rue Bleury.

10 fév.

A LOUER,

Plusieurs MAISONS en pierre situées sur la rue Craig, propres pour des familles privées ou pour tenir maison de pension.

S'adresser au propriétaire.

7 fév.—um. L. DECHANTAL.

A LOUER.

Et Possession au 1er Mai prochain,

Ce superbe établissement si bien connu, situé sur la place Jacques Cartier, occupé comme Hôtel et Maison de Pension, par le Soussigné pendant un grand nombre d'années, comprenant la maison qui contient un grand nombre d'appartements, une vaste cour sur la rue St. Vincent et de grandes écuries.

Cette place est des plus avantageuses pour tenir un Hôtel ou une maison de Pension.

Les conditions seront faciles.

—AUSSI,—

Le MAGASIN maintenant occupé par Mr. Béliveau, comme magasin de Quincaillerie, avec voûtes pour y mettre le fer, etc. Ce magasin est bien situé pour un magasin de marchandises sèches ou d'épicerie.

Pour les conditions s'adresser au Soussigné, rue Notre Dame.

SERAFINO GIRALDI.

10 janv.

A Louer.

Une MAISON No 21, petite rue St. Jacques, fort commode et en bon ordre. Loyer £40. S'adresser à
M. le Dr. NELSON

VENTES D'IMMEUBLES

VENTE

Par Autorité de Justice.

SERONT vendus, DIMANCHE, le VINGT SEPT de Fevrier courant, à la porte de l'Eglise de la paroisse de St. Jacques, à l'issue de l'office divin du matin, au plus haut offrant et dernier enchérisseur les immeubles ci-après mentionnés dépendants de la communauté de biens qui a été entre Sieur SAMUEL ANDERSON, maître cardeur de la dite paroisse de St. Jacques, et feue SARA ANDRES son épouse, étant tous situés en la dite paroisse de St Jacques, sur la Seigneurie de St. Sulpice et désignés comme suit, savoir :

1o. Un TERRAIN contenant deux arpents de front sur vingt-huit arpens de profondeur, le tout plus ou moins, tenant devant à la rivière du Lac Ouareau, en profondeur à la Seigneurie de Lavaltrie, d'un côté à Jean Bte. Bastien et de l'autre coté à Moyse Bourgeois, bâti d'une grange.

2o. Un lopin de TERRE contenant environ douze arpens en superficie, plus ou moins, renfermé dans les limites qui suivent, tenant par un bout à la rivière rouge, par l'autre bout à la dite seigneurie de Lavaltrie, d'un côté au terrain sus désigné et de l'autre côté à François Jaret, bâti d'une petite grange.

3o. Un TERRAIN, contenant un arpent et demi de front sur trente arpents de profondeur, tenant devant au chemin de la Reine, en profondeur à Simeon Lesage, d'un côté à Rupel Twiss, et de l'autre côté partie au chemin de ligne du moulin Banal, et partie aux représentants de feu Joseph Jaret.

4o. Un lopin de TERRE de forme irrégulière, renfermé dans les limites qui suivent, tenant par un bout au chemin de la Reine, par l'autre bout à la dite rivière du Lac Ouareau, d'un côté à Claude Dugas, et de l'autre côté à une coulée ou ruisseau.

5o. Enfin un EMPLACEMENT, contenant un quart d'arpent de front, sur un arpent de profondeur, plus ou moins, tenant devant au dit chemin du moulin Banal, en profondeur et des deux côtés à Jean-Bte. Demers, bâti de maison étables et dépendances.

Les conditions seront données lors de la vente, et en attendant on pourra les connaitre en s'adressant au Notaire soussigné.

A. DUGAS N. P.

St. Jacques, 10 fév. 1848.—uts.

VENTE

Par Autorite de Justice.

A la porte de l'Eglise paroissiale de St. Grégoire de Monnoir, DIMANCHE, le 27 de Février courant, à l'issue du Service divin du matin

UNE TERRE sise et située dans la dite paroisse St. Grégoire, dans la 7me. Concession de la seigneurie de Monnoir dépendant de la succession de feu ANT. LAREAU, en son vivant cultivateur du lieu, de la contenance de deux arpents de front sur trente arpens de profondeur, bornée en front, par le chemin du roi, en profondeur par les terres de la 8me concession de la dite seigneurie, d'un côté par Géffroy Lareau et d'autre côté par J. B. Barrière, avec une maison et autres bâtisses dessus érigées.

Pour les conditions s'adresser au Notaire soussigné en son Etude au village de Christie Ville.

V. VINCELETTE N. P.

St. Athanase, le 10 fév. 1848.—uti.

A VENDRE,

UNE BRASSERIE dans la paroisse St. Jacques, située sur la Rivière du Lac Ouaro, à une lieue et demie de l'Eglise, la même distance de St. Paul et du Village d'Industrie, deux lieues et demie de St. Ambroise de Kildare et du Village de Rawdon, à deux Etages, une en pierre et l'autre en bois, de 133 pieds de long sur 30 de large, bâtie en 1845, avec tous les ustensiles au besoin de la Brasserie, tels que Tonnes, Barriques, Quarts, &c. le tout en bon ordre, dans laquelle il y a un bon logement pour deux ménages, aussi bien avantageux pour le commerce et pour acheter le grain et près du bois, &c.

S'adresser à Montréal, à G. N. DUMAS, écuier, Il pourra donner des informations suivant l'avantage qu'il peut y avoir, ou au soussigné à sa demeure, à St. Jacques, sur les lieux

10 fév. MAG. MELANCON.

A LOUER,

Dans la grande rue du faubourg St. Laurent, une MAISON à un seul étage, Cuisine à part, une Pompe dans la Maison, avec dépendances en bon état.

S'adresser à
CASIMIR ARCOUET.

3 fév.

A LOUER.

Plusieurs superbes LOGEMENS dans les maisons du Soussigné, avec cours et remise, etc. au coin ouest du quarré Papineau

S'adresser à
H. LIONAIS,
7 fév. Rue Craig.

A LOUER

Pour une ou plusieurs années, du 1er mai prochain, toute ou partie de cette BELLE MAISON, sise sur la rue St. Paul, avec MAGASINS, VOUTEES, CAVES et autres dependances ci-devant occupée par feu, M. Jos. Cajetan LeBlanc.

—AUSSI,—

DEUX LOGEMENS finis dans le dernier goût, avec cours, jardin complanté d'arbres fruitiers, écuries et remises, sis rue St. Denis près de l'Evêche, No. 62 et 64.

Ces résidences offrent tout le comfort désirable et les loyers demandés sont très modiques.

S'adresser
J. H. JOBIN, N. P.
10 fév. Rue St. Thérese.

A LOUER.

Cette belle MAISON en pierre à trois Etages, située sur la Rue St. Paul No. 168, présentement occupée par M. J. D. Bernard. S'adresser à,

J. L. BEAUDRY & CIE.
Vis-a-vis le Palais de Justice.

10 fév.

A LOUER,

Possession immédiatement,

Une MAISON neuve en pierre de taille à deux Etages, située à l'entrée de la rue St. Domeique, vis-à-vis le No. 36. S'adresser à FRANÇOIS BOURDON à la porte voisine.—7 fév.

A LOUER,

Cet excellent local pour les affaires, fesant partie du bloc de bâtisses en pierre de M. Dow, au coin des rues St. Joseph et Colborne, ci-devant occupé par M. T. M. BRYSON et ensuite par MM. MCPHERSON & BRYSON, comme magasin d'épiceries Ce local comprend un beau magasin avec toutes ses garnitures dans le dernier goût, un cave avec plancher, ainsi qu'un superbe Logement, et un arrière magasin, avec cour pavée et en partie couverte. On pourra en prendre possession immédiatement si on le désire.

S'adresser sur les lieux.—7 fév.

Magasin de

BOURNE

DE

Porcelaine, de Faience, de Verrerie, &c.

Rue St. Paul, No. 78, coin de la rue St. Vincent.

SERVICES à Diner, à Dessert, à Déjeuner, à Thé, à Café. Caraffes richement coupées Bouteilles à Claret, Pots, Verres à Champagne, à Claret à Vin, Tumblers, etc.

N. B. Un grand assortiment de Faience, Verrerie, etc. ordinaires pour le commerce de la Campagne, à vendre par panier ou autrement à BAS PRIX.

20 dec.

BOURNE
GRAVEUR,
Rue Saint Paul, No. 87.

VENTES D'IMMEULES.

Ventes par le Shérif.

MONTREAL, } à savoir : } AVIS PUBLIC est donné par les présentes que les lots de terres et ténemens ci-dessous désignés, seront vendus aux tems et heure ci-dessous mentionnés. Toute opposition afin de conserver, pourra être filée dans aucun temps dans les deux jours qui suivront le rapport du Writ.

Deux Writs de Venditioni Exponas.

Montréal à savoir } Nos. 395 et 396. } TOUS DEUX à la poursuite de THOMAS NIXON, de la Cité de Montréal, dans le District de Montréal Tanneur et corroyeur, Demandeur, contre les terres et ténemens de ELIZABETH STEEN, du même lieu, veuve de feu JAMES SEABROOK, en son vivant du même lieu, boucher, decédé, la dite Elizabeth Steen aussi maintenant décédée, Défenderesse

Et GEORGE J. STANLEY, de la dite Cité de Montréal, du District, gentilhomme, curateur dûment élu à la succession vacante du dit feu James Seabrook.

Les dites terres et ténements mentionnées et décrits dans la cédule marquée A annexée aux dits Writs comme suit, savoir :

No. 1—UN LOT de TERRE ou EMPLACEMENT situé dans le faubourg St Laurent de la dite Cité de Montréal, formant le coin des rues St. Dominique et Dorchester, contenant soixante et dix-huit pieds, six pouces de front sur la rue St. Dominique, jusqu'à la profondeur de quarante deux pieds, six pouces, depuis la dite rue, formant de là 62 pieds de plus en front, sur cinquante-quatre pieds six pouces au delà en profondeur, par cent trois pieds de profondeur sur la rue Dorchester, et cent quarante-trois pieds de largeur, en arrière, joignant la propriété des représentants de Thomas Thain, le tout mesure anglaise, borné en front partie par la rue St. Dominique et partie par la veuve Allard, en arrière par les représentants du dit Thomas Thain, d'un côté par la rue Dorchester, et de l'autre côté partie par la dite veuve Allard et partie par un nommé Ilsey, tel que le susdit lot se trouve maintenant enclos, avec deux maisons, hangard, étables et autres bâtisses dessus construites.

No. 2—UN LOT de TERRE ou EMPLACEMENT dans le même faubourg, rue St. Charles Boromée, contenant un pied de front sur la dite rue, sur soixante et quinze pieds de profondeur, d'un côté joignant un passage d'environ dix pieds de largeur, qui sépare le dit lot de la propriété de Thomas Nixon, et quatre vingt-deux pieds de profondeur, de l'autre côté joignant un autre passage, et trente-cinq pieds en arrière joignant le dit Thomas Nixon, le tout mesure française, avec deux bâtisses dessus construites, avec le droit de mitoyenneté pour la largeur d'une bâtisse en pierre seulement et, aussi le droit de passer et repasser à travers le passage qui conduit de la rue St. Charles Borromée, qui sépare ce lot du lot ci-après décrit, sous le No. 3

No. 3—UN LOT de TERRE ou EMPLACEMENT de forme irrégulière, situé sur la dite rue St. Charles Borromée, contenant quatre-vingt-quinze pieds de front sur la dite rue, et trente pieds ou plus en profondeur, en arrière joignant la propriété de Moses Knapp, sur cent trente pieds de profondeur, du côté qui joint Austin Cuvillier, Ecuier, et cent cinquante pieds neuf pouces de l'autre côté, joignant un passage qui forme un angle de onze pieds la dite ligne tirée le long d'une maison et tannerie sur le dit lot de soixante deux pieds, jusqu'à environ dix pieds du coin d'une maison en pierre érigée sur le dit lot ci-dessus décrit sous le No. 2, delà formant un angle de onze pieds qui retrécit ce lot, delà continuant en ligne directe à la distance de dix pieds, depuis le coin d'une autre maison en pierre appartenant à Thomas Dixon jusqu'à ce qu'elle atteigne le lot de Moses Knapp, avec maison, tannerie, étable, hangards, moulin à écorce, et autres bâtisses dessus construites; le tout mesure française suivant le mesurage et plan de François Papineau, arpenteur, en date du 2 mai 1815, et y décrit sous les Nos. 2, 3 et 4, le dit lot de terre est sujet à la servitude, permettant à Moses Knapp, ses hoirs et ayant cause pour toujours, en tout tems de faire des canaux et égouts sur icelui, pour faire écouler les eaux de dessus son propre terrain jusqu'à un ruisseau qui se prolonge jusqu'à celui en dernier lieu décrit, aussi le droit d'avoir un canal, ou coulée depuis la maison du dit Thomas Nixon jusqu'au dit ruisseau, en par lui faisant couvrir le dit canal et égout et remettre la surface de la terre dans son premier état.

Pour être vendus à notre Bureau, dans la Cité de Montréal, le SIXIEME jour de MARS prochain, à DIX heures du matin.

Le dit writ rapportable le premier jour d'avril prochain.

BOSTON & COFFIN,
Shérif.

Bureau du Shérif, Montréal, 12 fév. 1848 } 14

A VENDRE,

LE Soussigné offre en vente, à des condition très modérées, les DEUX EMPLACEMENS et la TERRE ci-après désignés, savoir :

1o. UN EMPLACEMENT situé dans le village d'Industrie, paroisse de St. Charles Borromée, de la contenance d'un demi arpent de front sur un arpent de profondeur, dans le centre du Village et dans un lieu très rapproché de l'Eglise, bâti de maison, boulangerie, laiterie, grange, hangard, écurie et autres bâtimens ; laquelle dite maison est des plus propres pour tenir un Hôtel ou maison de pension étant occupée comme telle depuis quelque temps, et étant à peu près dans la meilleure situation pour ce genre de commerce.

2o. UN EMPLACEMENT situé au même lieu, de la contenance d'un demi arpent de front sur un arpent de profondeur, sur la Rue St. Pierre, aussi dans un lieu très rapproché de l'Eglise, avec les bâtisses dessus construites, consistant en maison, écurie et autres bâtimens.

3o. UNE TERRE située au même lieu de la contenance d'un arpent et trois perches de front, sur la profondeur qu'il y a à prendre de la Rivière de l'Assomption à la ligne seigneuriale, aussi bâtie de maison, étables et autres bâtimens.

Pour les conditions, et plus amples informations, s'adresser à ANDRE'ROMUALD CHERRIER, Ecr. Avocat, No. 18 Rue St. Vincent, ou au soussigné au Village d'Industrie.

ETIENNE PARTENAIS,

Montréal 28 janv. 1848.—31.—qm.

A VENDRE,

UNE TERRE située à cinq milles et demi de la Cité de Montréal, contenant 53 arpents de terre en superficie, avec une bonne maison en pierres et de bons bâtimens

Pour les conditions s'adresser au Notaire Soussigné, en son Etude, à Montréal.

L. S. MARTIN, N. P.

31 janv.—u

A Vendre ou à Louer

Et possession au 1er Mai,

Une MAISON bien finie, située à SOREL, très logeable pour deux familles, avec jardin, hangard, remises, écuries, &c. Pour les conditions s'adresser sur les lieux à OCTAVE DUPLESSIS écr., notaire ou au propriétaire soussigné à St. Antoine.

7 fév. M E. HALLER M. D.

A LOUER

Du 1er Mai prochain.

Un COTTAGE, au coin des rues St. Joseph et Guy, contenant 7 chambres au premier étage, et plusieurs autres, dans les mansardes, avec écurie, remise, puits et jardin, complanté d'un nombre de pommiers, (première qualité.) S'adresser à No. 2, rue St. François Xavier.—3 fév.

A LOUER,

Un JOLI COTTAGE, grand rue du faubourg St. Joseph, près de chez Messrs. Dow & Cie, très convenable pour une petite famille, avec glacière, un bon puit, jardin, écurie et remise.

S'adresser à LOUIS DE LAGRAVE.
Rue Craig
ou à C. A. BRAULT, N. P.
No. 3, Faubourg St. Joseph

7 fév.—dm

Fiano de J. Chickering

MANUFACTURE DE BOSTON.

LE Soussigné à l'honneur d'informer le public qu'il a été nommé seul Agent, dans le bas Canada, pour la vente de ces instruments, et qu'il en aura constamment à son dépôt, rue Craig, No. 54, quelques portes plus bas que la résidence de L. T. Drummond, Ecr., Avocat.

W. J. DAVIS.

Montréal, 7 oct.

Un Lot de Marchandises a bon marché.

ON vient de recevoir et sera dépaqueté Jeudi, au No 174 de la rue Notre Dame, par tie Ouest,

1000 VOILES NOIRS demi-dentelle, à 1s. 3d.—Quelques uns valent 6s,
500 Demi Voiles noirs de 2s. 6d. à 6s.
500 do do de 6s. à 10s.

Un grand assortiment de Collets et Chemisettes depuis un 1s.

Châles, Echarpes, &c, d'étoffe écossaise.

JAMES ARTHUR & Cie.

18 nov.

Marchand Tailleur.

LE Soussigné, reconnaissant de l'encouragement qu'il a reçu de ses nombreuses pratiques, prend la liberté de les informer, ainsi que le Public en général qu'ayant reçu son assortiment d'automne et d'hiver, il est prêt à exécuter toutes commandes qu'on voudra bien lui confier.

Les Personnes désirant fournir leur drap, seront servis avec la même attention et la même ponctualité.

CHARLES GAREAU.

28 oct.

Alcohol de Morton.

25 QUARTS, à vendre par

G. D. WATSON.

Rue St. Sacrement, 6 janv.—si

COMPAGNIE DE MONTREAL

Pour l'Exploitation des Mines

AVIS est par le présent donné que la DEMANDE d'un VERSEMENT de SEPT CHELINS et SIX DENIERS par PART sur les fonds consolidés de la COMPAGNIE de MONTREAL pour L'EXPLOITATION DES MINES, a été fait et payable au Bureau de cette Corporation, à Montréal, par versements comme suit :—

2s 6d par Part, le 8 Mars 1848,
2s 6d par Part, le 8 Mai 1848.
2s 6d par Part, le 8 Juillet 1848.

Par ordre des Directeurs,

ARCHD. H. CAMPBELL.
Secrétaire.

Montréal, 31 Déc. 1847—6 janv.

NOTE—Les Actionnaires qui résident à une distance, peuvent faire leur remise par traite sur aucune des Banques de Montréal.

Grande Réduction de Prix

MARCHES AVANTAGEUX

POUR LE COMMERCE ET LES FAMILLES.

MR. LOUIS PLAMONDON, se proposant de faire, au printemps prochain, de grandes améliorations à son Etablissement actuel, désire fondre son fond de Magasin. A partir de ce jour il sera fait une réduction considérable sur les prix ordinaires. Les effets et marchandises seront vendus à bien peu de choses au dessus du prix coutant, etc.—9 déc.

Mme. Trudeau

INFORME respectueusement le public qu'elle continue encore son ACADEMIE à l'encoignure des rues St. Vincent et St. Thérese, où elle instruit les JEUNES FILLES, et les prépare à enseigner dans les familles privées ou dans des écoles publiques.

Pour la commodité des personnes éloignées, Mme T. peut recevoir QUELQUES PENSIONNAIRES, au prix de Sept Louis dix schelins par quartier ; comprenant toutes les BRANCHES d'une éducation utile et de bon goût, -avoir :—

Grammaires Française et Anglaise, Arithmétique, Géographie, Histoire, dessin et Peinture dans toutes ses branches, à l'eau et à l'huile ; Ouvrages de Goût, Fleurs artificielles, Demi-teinte, teinte lustrée, Fleurs et Fruits en Cire ; la Guitare et le Piano.

Seulement pour les branches d'éducation énumérées plus haut, les élèves payeront trois louis par quartier.

Montréal, 29 oct. 1847.

Faience, &c.

AVENDRE à très bas prix, par paniers ou par douzaines,

500 Paniers Faïence assortie
100 Quarts Grands Verres et Verres à patte assortis.

ROBERT ANDERSON.

2 nov. 171, rue St. Paul.

PERDU, hier le 12 du courant, entre le Quartier St. Louis et le Quartier St. Laurent, un BOA de martre de roche, avec attaches en braid noir, et les queues do. Celui qui le rapportera au bureau de la Minerve sera récompensé.—13 ja

Perdu hier, depuis la Rivière St. Pierre au faubourg St. Joseph, un BOA de VIN pour homme. Celui qui l'a trouvé voudra On le remettre au bureau de la Minerve, il sera récompensé.—27 janv.

Parfumerie Française et Anglaise

RECEMMENT REÇU, un grand assortiment de Parfumerie, Essences, Extraits, Savons, Pommades, etc., etc.

S. J. LYMAN & Cie.

Capsules.

LES Soussignés offrent en vente à leur pharmacie, Place d'Armes—

CAPSULES de Baume de Copahu
do do do mêlé avec du cubeb,

formant tous deux la préparation la plus agréable et qui donne en même temps au malade l'avantage de pouvoir prendre ces médecines sans la plus légère odeur ou goût nauséabond.

S. J. LYMAN & Cie.
Chimistes et Pharmaciens,
Place d'Armes.

13 janv.

Bandages pour Hernie.

LES Soussignés ont constamment en main un bon assortiment de BANDAGES pour HERNIE de différentes manufactures.

—AUSSI,—

Bandages pour l'utero-abdominal,
Bandages à suspensoires en soie et coton.

S. J. LYMAN & Cie,
Chimistes et Pharmaciens,
Place d'Armes.

14 janv.

A. Desmarais,

Notaire, Rue Saint Vincent.

INFORME les personnes du Haut-Canada, qui auraient quelques affaires à transiger pour achat ou vente de terre ou *scrip*, qu'il s'en chargera à des conditions tres modérées.

Montréal, 27 sept.

LES Soussignés, Médecins et Chirurgiens donnent avis qu'ils s'adresseront à la Législature Provinciale, dans sa prochaine Session (ou dans la Session suivante, suivant les délais) pour demander le rappel de l'acte passé dans la dernière session, incorporant la profession Médicale, etc. etc. etc., et la substitution d'autres dispositions, principalement l'établissement d'un bureau d'examinateurs à Québec et Montréal.

B. H. CHARLEBOIS,	L. BOYER,
W. D'ESCHAMBAULT,	J. L. LEPROHON,
P. E. PICAULT,	J. EMERY CODERRE,
C. A. REGNAULT,	P. WEILBRENNER,
E. TRUDEL,	C. SABOURIN,
HECTOR PELTIER,	J. WILSCAM,

T. E. D'ODET D'ORSONNENS, etc. etc. etc.

Bas-Canada, 9 décembre 1847—9—u

LE Soussigné, propriétaire du Fief dans la Seigneurie de Chambly Est, Beautre propriétaires de la moitié Sud de la Seigneurie de Chambly Ouest, s'adresseront à la Législature à sa prochaine Session pour demander un Acte, afin de les autoriser à construire une ECLUSE (*Dam*) à travers la Rivière Richelieu, à la place ou près de la place appelée "la chute" au dessus du village du Canton de Chambly, avant une Glissoire (*Slide*) ou un espace ouvert de la largeur au moins de 80 pieds, et de la hauteur qu'il sera déterminée.

JOHN YULE, Jur.

Chambly 7 déc 1847—13

Aux Marchands Canadiens

MOULIN DU COMMERCE DE MONTREAL.

LE Soussigné informe respectueusement les Marchands Canadiens qu'il a fait de grandes améliorations aux moulins qu'il possède dans la rue Ste. Monique, faubourg St. Antoine, et qu'ils sont conduits par des gens expérimentés. Il est maintenant prêt à faire ROTIR le CAFE' et à le faire MOUDRE AINSI QUE TOUTE SORTE D'EPICES en toute quantité avec promptitude.

Comme le Soussigné ne commerce pas lui-même sur le Café ou sur les Epices, son établissement sera exclusivement dévoué aux pratiques qui voudront bien l'encourager.

CONDITIONS :

Il fera rôtir le Café à raison de 5s par 100lb.

Le Poivre ou autres Epices seront moulus et tamisés pour ½d. par lb.

Et envelopés et empaquetés dans des boites par ¼ de lb pour 2d par lb.

Un décompte de 20 par cent sera fait sur les comptes payés au comptant pour le café, et de 10 par cent sur les épices.

DAVID VASS,
Propriétaire.

2 sept.

N. B.—"Le Moulin du Commerce de Montréal" est maintenant en opération, le café à rôtir qui sera envoyé le matin sera renvoyé dans l'après-midi, sans frais pour le transport. Aussitôt que les autres améliorations qui sont en contemplation seront terminées, une autre déduction sera faite pour rôtir le café.

Les commandes laissées au No. 204, rue Notre Dame, seront exécutées immédiatement.

Marchandises Françaisse

PAR LES DERNIERS ARRIVAGES.

RECEMMENT reçue, par le *Douglas*, venant de Londres et à Vendre par les soussignés, UNE IMPORTATION DE PRIX DES FABRIQUES de PARIS et d'AIX-LA-CHAPELLE, consistant en LAINAGES, SOIRIES, TISSUS, &c., expressément choisie pour ce marché.

DRAPS de largeur, de CASTOR, DOESKINS d'une qualité et d'un fini supérieur, Etoffe à Menteau de LAMA,

Robes de Chambres de Moodka, etc. Patrons de Vestes de Velour richement brodés, Echarpes, Mouchoirs, Mentes de Soie et de Laine, Robes de Cachemire, Marchandises de Gout en Soie, Châles de Laine de Berlin, etc., etc.

—AUSSI,—

Attendues de jour en jour :—

Quelques caisses de BOTTES FRANCAISES et SOUILLIERS assortis, des meilleurs fabriquants de Paris.

T. D. HALL & CIE.

Coin des rues St. Pal et St. Joseph.

18 oct.

A Vendre par le Soussigné :—

4000 POCHES de 2 minots de vraie Toile canadienne,

4000 poches de 2 minots toile croisée meilleure qualité,

3000 do do Toile de Forfar do do
6000 do 1¼ minot d'Osnaburg,
15 balles Couvertes de Makinac,
6 do do à Rose et de Bath,
7 do do à pointes radicals et chartistes
5 do Couvertes à chevaux,
200 doz. Gants de peau d'agneaux blancs,
150 do do de dames de Kid avec pelleterie,
500 do Mitaines de cuir avec pelleteries,
200 Ceintures rouges,

Avec un assortiment général de SOIRIE, TOILE MARCHANDISES de LAINE.

JEAN BRUNEAU.

Montréal 11.

Maison de Pension.

MADAME LUSIGNAN, dont la maison se trouve au centre de la ville et des affaires, auprès du Bureau de M. Jobin, Rue St. Thérèse, peut loger encore plusieurs pensionnaires à des conditions libérales —11 oct.

A GRAND MARCHE'!!!

Fonds de Magasin de £12,000,

A Vendre au No. 124, Rue Notre Dame

VIS-A-VIS L'EGLISE ANGLAISE.

LES Soussignés informent respectueusement à leurs nombreuses pratiques et le public en général qu'ils ont commencé à vendre et veulent vendre sous un court délai leurs fonds de magasin. Ils ont fait une déduction de plus de 25 par cent sur le prix coutant des marchandises déjà évaluées à tres bas prix et importées directement par eux.

Le fonds de leur magasin se compose d'un assortiment général de Marchandises de goût et d'étape de la meilleure qualité et dans le meilleur ordre, parmi lesquelles se trouve leur importation de l'automne composée des objets les mieux choisis et les plus nouveaux, tels que :—

Gros-de-Naples, Satins damassa, Satinettes, Dentelles de fil et de soie, Fleurs française, Plumes, Rubans, Mousseline de laine, Cachemirs, Indiennes, Alpacas lustrés, Orléans, Mérinos français, Paramattas, Cobourgs, Velours de soie, Châles, Cachemirs et Satins, Collets et Chemisettes, Pelleteries, Plades pour manteau et robe, Gants et Bas de tout genre, Patrons de robes de tout genre, Draps fins et superfins, Draps de Pilote, Casimirs, Flanelle, Couvertes, Linges de table, Taps, Bonnets de laine pour Dames en quantité, Laine de Berlin et patrons, Chemises de laine, Calçons de laine, Damas, Coton blanc et autres, Toiles d'Irlande, Toiles à drap, etc. etc. etc.

N. B. Comme ce fonds de magasin doit être vendu sans réserve, il est important pour les marchands et les familles de venir le plus vite le visiter. Ils ne trouveront jamais une pareille occasion. Le tout pour argent comptant.

BEAUDRY & FRERE.

Montréal, 24 nov. 1847.

BANQUE D'EPARGNE

DE LA

CITÉ ET DISTRICT DE MONTRÉAL

AVIS.

PATRON,

Mongr. l'Evêque Catholique de Montréal,

Bureau de Directeurs,

W. Workman, *Présidt.*	Francis Hincks,
A. LaRocque, *V. Présidt*	H. Mulholland,
John E. Mills,	L. H. Holton,
Jacob De Witt,	John Tully,
Joseph Bourret,	Damase Masson,
P. Beaubien,	Joseph Grenier,
L. T. Drummond,	Nelson Davis.
H. Judah.	

AVIS est par les présentes donné que cett Institution paiera **Cinq par Cent** sur tous les Dépôts.

Les Dépôts sont reçus tous les jours de dix heures et de six à huit heures du soir, les Samedis et Lundis (les fêtes exceptées. Lapplications pour autres affaires reçoivent l'attention du Bureau doivent être envoyées les Jeudi ou Vendredi, vû que le Bureau des Directeurs se réunit tous les Samedis. Cependant, si les circonstances l'exigeaient, on pourrait s'occuper des demandes ou applications qui seraient faites, aucun autre jour dans la semaine, le Président et le Vice-Président étant tous les jours présens au Bureau de la Banque.

JNO. COLLINS,
Secretaire et Trésorier.

Bureau de la Banque d'Epargne, de la Cité et District de Montréal, No 46 Grande rue St. Jacques, porte voisine de l'*Ottawa Hotel.*

13 Mai.

BANQUE D'EPARGNE

DE LA CITE ET DISTRICT DE MONTREAL

Extrait.

MONTANT dû aux dépositaires le 31 Juillet 1847.... £49,417 0 9

30 Novembre

Montant déposé depuis le 31 Juillet à cette date £47,850 7 1
Do retiré do.. 34,214 3 8

Augmentation depuis le 31 Juillet £13,636 3 5

Balance due aux dépositaires ce jour,.................... £63,053 12 2

Par ordre du Bureau

JOHN COLLINS, Caissier.

Bureau de la Banque d'Epargne de la Cité et du District. 30 Novembre 1847—6 déc.

AVIS IMPORTANT

Aux Spéculateurs sur le BOIS,

ET PARTICULIEREMENT POUR LE

Chemin de Fer du St. Laurent et de l'Atlantique.

LE Soussigné offre à LOUER pour une ou plusieurs années, les MOULINS et POUVOIRS d'EAU dont il est seul propriétaire, situés dans cette partie de la Seigneurie de St. Hyacinthe, savoir :

1o.—DEUX MOULINS à SCIES sur la Rivière d'Yamaska, à trois milles de distance de St. Césaire, avec une communication par eau avec le village de St. Hyacinthe, et étant à quinze mille du Village de Chamb y par un chemin de madriers.

2o.—UN MOULIN à SCIES avec TROIS autres bons POUVOIRS d'EAU, sur la Rivière à la Barbue, à deux milles de St. Césaire et du chemin de madriers de Granby et de St Césaire, avec communication par eau avec le Village de St. Hyacinthe.

3o.—Plusieurs POUVOIRS d'EAU et un MOULIN à ROUGEMONT, près du Chemin de madrier de St. Césaire et Chambly.

On peut se procurer du Chêne et du Pin sur la montage. Des arrangements peuvent être faits avec le Soussigné pour faire scier le bois aux moulins susdits. Si on le désir le soussigné louera d'autres Pouvoirs d'Eau dans les limites de sa seigneurie. Les susdits moulins sont environnés de forets de Chêne, de Pin, d'Epinette rouge et d'Epinette blanche.

Pour plus amples détails d'adresser au Soussigné par lettre ou en personne, à sa résidence à St. Cesaire.

E. S. DE ROTTERMUND.

15 oct.

ATTELIER DE CAROSSIER.

LE Soussigné a transporté son attelier au coin des rues St. Antoine et du Cimetière, ou il recevra toujours avec reconnaissance toute commande pour VOITURES de toute sorte. Il a constamment à son attelier des voitures d'été et d'hiver élégantes et faites solidement avec les meilleurs matériaux. Il répare aussi les voitures de toute sorte à court avis.

MARTIN GRAVEL.

Rue St. Antoine, 12 août—smp

LIBRAIRIE CATHOLIQUE

No. 24, Rue St. Vincent,

MONTREAL.

LE Soussigné informe ses pratiques et le public en général, qu'il a de nouveau REDUIT SES PRIX et qu'il vendra les Livres d'Ecole, etc. etc. etc., à aussi bas prix que qui que ce soit. Voir ses prix avant que d'acheter ailleurs.

J. BTE. ROLLAND.

28 oct.

PORCELAINE,

Fayence et Verreries.

1200 Paniers et Boucaults contenant un assortiment complet et général de tous les articles en cette ligne à vendre à très bas prix, soit tel qu'empacté originairement ou réempacté par douzaine, à la demande des acheteurs.

H. B. SMITH & Co.

J. D. BERNARD a transporté son magasin de la rue des Commissaires à la rue St. Paul, No. 1 ,tisse do J. L. Beaudry, Ecr.

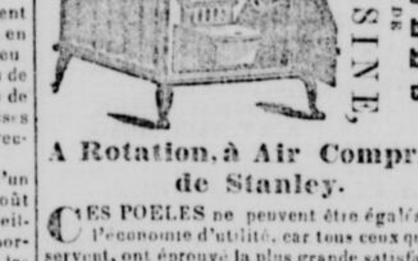
4 oct.

A VENDRE par les soussignes,

200 QUARTS de MAQUEREAUX frais, nouvellement arrivés.

W. H. LEAYCRAFT & Cie.

aout No. rue LeMoine.



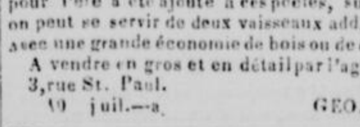
A Rotation, à Air Comprimé de Stanley.

CES POELES ne peuvent être égalés pour l'économie d'utilité, car tous ceux qui s'en servent, ont éprouvé la plus grande satisfaction Le fourneau est de grandeur à contenir quatre pains de famille, et la chaleur s'y distribue que chaque partie chauffe en même temps : en tournant le dessus, deux larges vaisseaux se trouvent sur le feu en même temps, ce qui est une grande économie de bois. Un fourneau pour l'été a été ajouté à ces poêles, sur lequel on peut se servir de deux vaisseaux additionnel avec une grande économie de bois ou de charbon

A vendre en gros et en détail par l'agent, No 3, rue St. Paul.

19 juil.—a GEO. HAGA

A L'ENSEIGNE DU CASTOR.



122. Rue Saint Paul, Montréal.

HABILLEZ-VOUS A GRAND MARCHE POUR L'AUTOMNE ET L'HIVER.

Marchandises d'Automne et d'Hiver, Hardes Faites.

M. L. Plamondon a l'honneur d'offrir au public Canadien ses remerciements sincères pour l'encouragement libéral qu'il en a reçu jusqu'à ce jour, et il annonce qu'il reçoit maintenant et qu'il recevra par les premiers arrivages d'outre-mer un assortiment tres considérable de MARCHANDISES d'AUTOMNE et d'HIVER et aussi de HARDES FAITES. L'expérience lui ayant appris ce qui convient à notre climat et nos saisons, et les etoffes que le public préfere, il se flatte que l'on trouvera son choix d'effets et de Hardes supérieures à aucun en cette ville.

M. L. P. OFFRE EN VENTE A DES PRIX RÉDUITS :

		s. d.	s. d.
500	surtouts d'Etoffes grises de....	12 6 à	13 9
300	do drap de Pilot gris.....	22 6..	25 0
250	do Etoffe anglaise couleur claire........	22 6..	26 3
200	do drap pilot (Gold Mixt)	15 0..	20 0
500	do do do bleu........	10 0..	12 6
500	do do do couleurs assorties..........	12 6..	20 0
350	do Beaver bleu........	20 0..	30 0
450	do do bleu, brun et drab	35 0..	50 0
500	do d'Etoffe américaine....	17 6..	22 6
200	do Satinette..........	17 6..	20 0
250	do Etoffe du pays (Loose coat)........	18 9..	22 6
500	paires de culottes d'étoffe grise	4 6..	5 0
350	do do Drap pilot....	5 0..	7 6
400	do do casimire rayé et carreauté.	10 0..	20 0
250	do do Drap fin et superfin........	11 3..	17 6
500	veste casimire de couleur......	4 6..	6 3
200	do Drap noir et bleu........	4 0..	5 0
400	do Velours de soie noir et couleurs........	10 0..	20 0
500	do Satin noir et de couleur...	7 6..	12 6
1000	caps de drap avec bandes de pelleterie.......	3 0..	5 0
800	casques (imitation de loutre)...	10 0..	12 6
1200	do de Sibill et Neutria (coronett)........	4 6..	5 5
500	do do do (Hat Shape)	0 0..	6 3
500	Manchons.....	5 0..	6 5

M. L. P. ayant à son service des Tailleurs habiles, sera toujours au courant des modes nouvelles. Les ouvrages sont garantis.

L'assortiment d'Etoffes de laine pour l'automne et l'hiver, les draps, casimires, doeskins, etc. etc. sont bien dignes d'une visite et qu'on n'oublie pas que c'est toujours

15 POUR 100 MEILLEUR MARCHE QUE PARTOUT AILLEURS.

POINT DE SECOND PRIX.

12 sept.



SALSEPAREILLE

DU

DR. TOWNSEND,

Médecine la plus Extraordinaire du Monde.

CET EXTRAIT se vend en BOUTEILLES d'un PEINTE, ¼ de Gallon, il est six fois meilleur marché, plus agréable et garanti supérieur à tout autre. Il guérit les maladies, sans vomissement, sans purgation, sans rendre malade, sans affaiblir le malade. Prix : 5s. le flacon.

GRANDE MEDECINE DE L'AUTOMNE ET DE L'HIVER.

La grande supériorité de cette Salsepareille sur toute autre médecine, c'est que pendant qu'elle guérit la maladie, elle fortifie le corps C'est véritablement une des *MEILLEURES MEDECINES* qu'on puisse voir pour le *PRINTEMPS* et l'*ETE'* : non seulement elle purifie tout le système et fortifie la personne, mais elle crée un sang nouveau, riche et pur, puissance que ne possède aucune autre médecine. C'est dans cette propriété que gît le grand secret de son merveilleux succes. Elle a effectué pendant ces deux dernières années plus de 35,000 guérisons dans des cas de maladies graves dont 5000, au moins, étaient considérées comme incurables, Plus de

3000 Cas de Rhumatismes chroniques,
2000 Cas de Dyspepsie,
4000 Cas de Débilité générale et manque d'Energie,
7000 Cas de différentes maladies des Femmes,
2000 Cas de Scrofules,
1500 Cas de maladies de Foie,
2500 Cas de maladies des reins et d'hydropysie,
3000 Cas de Consomption, ainsi que des milliers de maladies du sang : Ulcères, Erysipeles, Dartres vives, Boutons à la figure. &c. &c. &c., un grand nombre de maux de Tête, Points de Côté et de Poitrine, affections de l'Epine du dos, &c. &c. &c.

Ceci peut paraitre incroyable à quelques personnes, mais nous avons un grand nombre de lettres de nos agens et de médecins de toutes les parties du pays, nous annonçant des cures étonnantes. R. Van Buskirk, Ecr., un des droguistes les plus respectables de Newark, N. J., dit qu'il peut, dans cette ville seule, citer plus de 50 cas. Il y en a des milliers dans New-York et des centaines dans Albany et autres villes dont nous donnerons l'adresse, toutes personnes respectables. Cette médecine a, sans doute, sauvé la vie à plus de 5000 ENFANS dans la dernière saison.

Comme elle détruit la cause de la maladie, elle les réppare à la saison de l'été.

NOUVEAUX CERTIFICATS.

Parmi les nombreuses attestations que nous recevons journellement, nous citerons les deux suivantes.

Louis Patenande de Varennes, infirme d'une main depuis plusieurs années, incapable de travailler, a été guéri parfaitement par l'usage de la Salsepareille du Dr. Townsend qu'il a achetée du Dr. Picault de Montréal, qui peut publier cette guérison comme provenant de ce remède.

C. J. PRIMAUX prêtr.
Curé de Varennes.

Dr. PICAULT.—Monsieur, je crois qu'il est de mon devoir de donner au public en général un apperçu des résultats étonnants que j'ai éprouvé en me servant de la Salsepareille du Dr. Townsend, il y a deux ans environ, je fus pris dans l'épaule gauche d'une douleur de Rhumatisme, qui me fit souffrir nuit et jour, huit jours après avoir pris une petite partie d'une bouteille, je me trouvai tout-a-fait guéri, et je n'ai jamais eu depuis aucune attaque de douleur, j'avais employé plusieurs remèdes mais en vain, je crois donc devoir pour le bien public recommander à tout le monde l'usage de cette inappréciable médecine, je vous adresse ce billet pour le publier, et quiconque voudrait avoir de meilleurs renseignemens, me trouvera prêt à lui raconter le soulagement que j'ai reçu par ce remède dans le mois d'aout dernier ; j'ai recommandé l'usage de la Salsepareille à plusieurs de mes amis qui en ont été parfaitement satisfaits.—Je suis votre serviteur, ANDRE H. BARON.

Montréal, 22 oct. 1847. rue St. Paul, No. 106

Le Capitaine G. W. McLean, de la marine des Etats-Unis et membre de la Législature de New Jersey, nous a envoyé le certificat suivant.

Rahway, 25 jan. 1847.

Il y a un an environ, je fus attaqué de l'Influenza et tout mon système devint d'une faiblesse extrême, on me conseilla de prendre de la Salsepareille du Dr, Townsend, et apres en avoir employé deux ou trois bouteilles, je fus beaucoup soulagé et convaincu de son efficacité, je continuai et fus de mieux en mieux. Je suis certain que je lui doit la vie et je ne puis m'en passer

G. W. MCLEAN, U. S. N.

JOHN JACKSON, Ecr, Editeur du Rahway Republican, publie le certificat précédent et l'accompagne des remarques suivantes :

☞ Le succès de la préparation du Dr Towsend nous parait de l'ordre le plus élevé. Les personnes dont nous publions les certificats sont des hommes éclairés et ne s'exprimeraient pas aussi fortement s'ils n'étaient convaincus que la médecine le mérite.

SCROFULES, ECROUELLES, GUERIS.

Ce certificat prouve d'une manière conclusive que cette salsepareille a un contrôle parfait sur les maladies les plus obstinées du sang.

Grande Médecine pour les Femmes.

La salsepareille du Dr. Townsend est un curatif rapide pour la consomption commençante la stérilité, la Leucorrhée (flueurs blanches) l'irrégularité des regles, ou toute autre débilité de système quelqu'en soit la cause. Rien de plus surprenant que sa puissance fortifiante sur le corps humain. Des personnes d'une faiblesse extrême, ont, par son usage, conservé leurs forces. Elle détruit les affections nerveuses qui sont une grande cause de stérilité. On ne doit pas s'attendre que dans des cas de nature, si delicate, nous donnions des certificats des guérisons qui sont venues à notre connaissance. Plusieurs familles qui n'avaient pu avoir d'enfants, après avoir employé quelques bouteilles de cette précieuse médecine ont eu des enfants bien portants.

Dr. Townsend —Ma femme étant très malade de faiblesse et de débilité générale, et souffrant continuellement du bas-ventre (mal de matrice) et ayant connu des cas ou votre médecine avait effectué de grandes guérisons. Elle s'en procura une bouteille et suivit la direction que vous donnez. En peu de temps sa maladie disparut et elle fut guérie. Reconnaissante du bien qu'elle a reçu elle me charge de vous remercier.

M. D. MOORE, au coin de Grand et Lidius st.

Aux Mères et aux Dames Mariées.

Cet extrait de salsepareille est expressement préparé pour les maladies des femmes. Aucune dame qui a raison de croire qu'elle approche de cette époque de la vie qu'on appelle *age critique*, ne doit négliger d'en prendre, car c'est un préservatif certain contre aucune des nombreuses et terribles maladies dont les femmes sont menacées, à cette période de leur vie. On peut éloigner cette période de plusieurs années en enfaisant usage. Elle n'est pas moins utile pour celles qui approchent de l'*état de femmes*, (age de puberté) car elle active le sang et donne de la force. En vérité, cette médecine est impayable pour toutes les maladies délicates auxquelles les femmes sont sujettes.

☞ GARE AUX CONTREFAÇONS.—Des personnes deshonnêtes ayant imité nos étiquettes et mis de mauvaises drogues dans des bouteilles semblables aux nôtres. Voyez si chaque bouteille a la signature dans le verre

S. P. TOWNSEND.

Ses principaux magasins sont 126 Fulton St N. Y, Seuls agents pour Montréal,

PHARMACIE CENTRALE DU DR. PICAULT, No 69 Rue St. Paul près du Marché Bonsecours et de l'hotel Daley, et W. REXFORD.—1 juillet.

SEUL AGENT EN GROS.

Bottes et Souliers.



Le Soussigné informe ses amis et le public, qu'il a engagé plusieurs bons ouvriers comme cordonniers et qu'il aura toujours à vendre un bel assortiment des meilleures BOTTES et des meilleurs SOULIERS, à des prix raisonnables, à l'enseigne de la Botte Rouge, Place Jacques Cartier.

T. CADOTTE.

29 juil.

Extraits des Règles de l'Assemblée Législative du Canada.

RESOLU, 66—Qu'avant qu'il soit présenté à cette Chambre aucune Pétition pour obtenir permission d'introduire un Bill Privé pour ériger un Pont ou des Ponts, pour régler quelque commune, pour ouvrir quelque chemin de Barrières ou pour accorder à quelque individu ou des individus quelques droits ou privilèges exclusifs quelconques, ou pour altérer ou renouveller quelque Acte du Parlement Provincial, pour de semblables objets, il sera donné notice de la demande qu'on se propose de faire, dans un des papiers publics du District, publiés en Anglais, et dans l'un de ceux publiés en Français, s'il y en a, et par une affiche posée à la porte des Eglises des Paroisses ou Townships qui pourront être intéressés à telle application, ou à l'endroit le plus public, s'il n'y a point d'Eglise, pendant deux mois, avant que telle Pétition soit présentée.

Résolu, 67—Qu'à l'avenir cette Chambre ne recevra des Pétitions pour des Bills Privés que dans les premiers quinze jours de chaque Session.

Résolu, 70—Qu'après la présente Session, et avant qu'il soit présenté à cette Chambre aucune Pétition pour obtenir permission d'introduire un Bill Privé pour ériger un Pont de Péage la personne ou les personnes qui se proposeront de pétitionner pour tel Bill, en donnant la notice ordonnée par la Règle soixante-et-sixième, donneront aussi en même tems et de la même manière un Avis, notifiant les taux qu'elles se proposeront de demander, l'étendue du privilège, l'élévation des Arches, l'espace entre les Culées ou Piliers, pour le passage des Cageux, Cages et Bâtiments, et mentionnant, si elles se proposent de bâtir un Pont-Levis ou non, et les dimensions de tel Pont-levis.

Résolu, 71—Que tous les frais et dépenses occasionnés par les Bills Privés qui accordent quelque avantage ou privilège exclusif, et les procédures y relatives dans cette Chambre, ne doivent pas retomber sur le public, et qu'il est juste et raisonnable que partie de ces frais et dépenses soit supportée par ceux qui demandent les dits Bills, et une somme qui ne sera pas moindre que £20 sera déposée entre les mains du Greffier de cette Chambre par le Pétitionnaire avant la deuxième lecture d'aucun tel Bill.

W. B. LINDSAY,
Greffier Assemblée.

Mem.—Aucune Pétition imprimée, ne sera, dans aucun, cas reçue ; aucune Pétition ne sera non plus reçue à moins que des signatures réelles ne soient apposées sur la même feuille de parchemin ou papier, sur lesquelles dite Pétition sera écrite.

☞ A être publiés en langues Anglaise et française dans le *Canada Gazette* et la *Gazette Officielle de Québec*, en langue Anglaise dans la *Gazette Officielle de Toronto*, et en langue Française dans *Le Canadien, La Minerve, l'Aurore des Canadas* et *Le Journal de Québec*, jusqu'à la prochaine réunion de la Législature.—13 déc.

NOUS, les Soussignés, donnons avis par ces présentes que nous nous adresserons à la Législature à sa prochaine session, pour demander une charte, dans le but de construire UN PONT pour traverser le St. Laurent c'est-à-dire, de la rive Sud du fleuve jusqu'à l'Isle St Paul, avec le droit de traverser la dite Isle et de la dite Isle St. Paul à la rive nord, venant aboutir à une place convenable sur le Canal, ou si cette place n'est pas jugée préférable à d'autres, alors à toute autre place entre Lachine et Montréal, qui sera jugée plus convenable sous le rapport de la sûreté et de la durée.

JOHN YOUNG,
JASON C. PIERCE,
ROBERT JONES,
L. H. HOLTON,
ANDREW SHAW,
DAVID TORRANCE,
WILLIAM DOW,
HARRISON STEPHENS,
D. L. McPHERSON,
JOHN GLASS,
D. DAVIDSON,
JOHN FRY,
JAMES GILMOUR,
JOHN E. MILLS,
BENJ HOLMES.

Montréal, 6 déc. 1847.

NOUS, les Soussignés, donnons avis par les présentes que nous nous adresserons à la Législature, à sa prochaine session, à l'effet d'obtenir une charte pour nous autoriser à OUVRIR un CANAL pour joindre le fleuve St. Laurent au Lac Champlain, dans l'endroit le plus convenable, et qui sera en harmonie avec les intérêts commerciaux de la Province.

JOHN YOUNG,
HARRISON STEPHENS,
L. H. HOLTON,
ANDREW SHAW,
WILLIAM DOW,
JOHN E. MILLS,
THEODORE HART,
LOUIS BOYER,
GRANT DE LONGUEUIL,
BENJAMIN HOLMES,
JASON C. PIERCE,
ROBERT JONES,
JOHN TORRANCE,
JOHN GLASS,
JAMES GILMOUR,
L. H. ROUTH,
JOHN BOSTON.

Montréal, 6 déc. 1847.

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que les Soussignés avec plusieurs autres de leurs co-propriétaires du Township d'Upton, s'adresseront à la Législature Provinciale, à la prochaine Session d'icelle, aux fins d'obtenir permission d'introduire un bill pour annéxer au District de Montréal et au Comté de Shefford toute cette partie du Township d'Upton, qui se trouve comprise dans les 8ième, 9e, 10e 11e, 12e, 13e, 14e, 15e, 16e, 17e, 18e, 19e, 20e et 21e rangs du dit Township.

BENJAMIN OUIMET,
S. C. MONK,
CHRISTOPHE MORIN, père
AUGUSTIN DION,
JEAN BTE. DION,
PIERRE DION.

Montréal, 8 Novembre 1847.

AVIS PUBLIC est donné que les Soussignés s'adresseront à la Législature Provinciale, à sa prochaine session, (ou à la session suivante, si par quelque cause imprévue cela devenait nécessaire) pour obtenir le privilège de bâtir un Pont de Peage sur la Rivière Chateauguay, à l'endroit appelé Primeau-Ville, paroisse de Ste. Martine.

Les arches d'icelui seront élevées d'au moins six pieds au-dessus des plus hautes eaux, et la distance entre les piliers sera pour l'arche du milieu soixante-dix pieds, et pour chacune des autres cinquante pieds, pour le passage des bois. Il y aura trois arches appuyées sur deux bons piliers et sur des quais, en charpente, remplis de pierres et lambrissés en chêne. Ils ne se proposent pas de construire de Pont-levis. L'étendue de privilège qu'ils demanderont sera d'une lieue en haut et d'une lieue en bas du dit Pont.

Les péages qu'ils demanderont sont les suivants :

Pour chaque carosse ou autre voiture à quatre roues, avec un seul cheval ou autre bête de somme, et le conducteur, quatre deniers courant ;

Pour chaque voiture à deux roues, et chaque voiture d'hiver, avec un seul cheval, et le conducteur, trois deniers courant ;

Pour chaque personne additionnelle dans une voiture, un denier courant ;

Pour chaque cheval additionnel aux voitures mentionnées ci-dessus, un denier courant ;

Pour chaque personne à cheval, deux deniers courant ;

Pour chaque personne à pieds, un denier courant.

Pour chaque Cheval, Jument, Mule, ou autre bête de somme. Taureau, Bœuf, Vache ou autre bête à corne, de quelque espèce qu'elle soit, un denier courant.

Pour chaque Cochon, Chèvre, Mouton, Veau ou Agneau, un demi denier courant.

M. A. PRIMEAU.
A. A. TROTTIER.

Ste. Martine, 25 novembre 1847.—2 déc.

MAISONS &c. A LOUER

A LOUER,

UNE MAISON en PIERRE de TAILLE, située à l'entrée de la rue St. Joseph No. 5, près de la rue M'Gill. Possession donnée immédiatement, si on le désire.

—AUSSI,—

Une MAISON dans la Petite rue St. Jacques, à deux portes de l'Adelphi Hôtel, Place d'Armes. Possession immédiatement.

S'adresser à

D. E. PAPINEAU,
Notaire,
Rue Notre Dame.

24 janv.

A LOUER,

Pour une ou plusieurs années, et possession donnée au premier de mai prochain, cette GRANDE MAISON à deux étages, avantageusement située pour le commerce, au coin des rues McGill et St. Joseph, maintenant occupée par Mullin, J. Epicier. Pour les conditions s'adresser au Soussigné, Rue des Fortifications, pres du marché au foin.

JOS. AUSSEM.

17 janv.

A LOUER,

AU premier mai prochain, pour 1 ou 4 ans un LOGEMENT, offices, cour et écurie, très convenables pour un Avocat, un Médecin et autres, rue Ste. Thérèse, loyer, £45.

J. H. JOBIN, N. P.

10 janv. 1848.

A LOUER,

Cette superbe maison connue sous le nom de "Hôtel de Québec," rue St. Paul, en face du marché Bonsecours. Possession donnée au 1r mai prochain. S'adresser à l'occupant actuel.

ED. MERCIER.

27 janv.

A LOUER,

Un VERGER complanté d'arbres fruitiers, pommiers, poiriers, ainsi qu'un JARDIN avec une petite MAISON pour le Jardinier, situé sur le Coteau St. Louis, faubourg St, Antoine, voisin de Jos. Donegani, Ecr. Possession donnée immédiatement.

AUSSI, une MAISON, rue Craig, coin de la rue Côté, en brique à deux étages, contenant onze appartements, avec glacière, écurie et remise. Possession donnée immédiatement. Comme quelques réparations seront nécessaires, elles seront faites au goût des personnes qui désirent louer.

S'adresser à

L. DE LAGRAVE,
Rue Craig,
ou à C. A. BRAULT, N. P.
No. 3, faubourg St. Joseph.

20 janv—dm

A LOUER.

Possession immédiatement.

Cette jolie MAISON neuve en briques à deux côtés, propres pour deux ou une seule famille ou pour tenir un hôtel, agréablement située sur le Côteau Barron, de l'autre côte de la Barrière (3e maison apres) avec un grand terrain et toute sorte de dépendances, avec cuisine à part de la maison.

Pour les conditions, s'adresser à Mr. LOUIS COMTE, ou à M. MICHEL DUROCHER, 32, rue St. Laurent—24 janv.

A VENDRE ou à LOUER, pour 10 ans, dans le beau village de Belœil, une belle MAISON neuve, bâtie depuis 4 ans, de 50 pieds sur 38 contenant sept appartements avec une aile de 22 pieds, tenant à la maison pour cuisine, avec un four en brique, une cave de 7 pieds de hauteur, le tout bien fini ; un hangard à 2 etages, avec une cave pour n sel ou pour le charbon ; un hangard à bois, etable, jardin, le tout sur le même emplacement. On vendra aussi une TERRE à BOIS dans la même paroisse, sur laquelle se trouve une source d'eau minérale et une superbe prairie.

Ces propriétés avoisinent le dépôt du Railroad S'adresser au propriétaire sur les lieux, ou à B. H. LE MOINE, Ecuier, Caissier de la Banque du Peuple. On procurera des titres de non redevance.—6 déc.

A LOUER, au 1r mai prochain, une MAISON dans la grande rue du faubourg St. Laurent, No. 91, près du marché. S'adresser au No. 78, rue St. Charles Borromée—6 déc —g

MAISON A LOUER.

A louer d'ici au 1r mai prochain, cette belle MAISON bien logeable, située Petite rue St. Jacques, dernierement occupée par feu l'honorable JOSEPH MASSON Pour plus amples informations s'adresser à J. W. A. R. MASSON, Ecr., ou au soussigné, No. 128, rue St. Paul.

12 sept. J. B. MACON.

JOHN McCLOSKY,

Teinturier en Soie et en Laine, et nettoyeur d'Habits.

No. 76, rue Ste. Marie,

FAUBOURG QUEBEC.

Il nettoye les habits, fait disparaître toute sorte de taches et rend le lustre au drap comme s'il était neuf.—N. B. Il se rendra au domicile des personnes qui s'adresseront à lui par écrit. mars.—a

Société.

LE Soussigné avertit ses amis et le public qu'il a admis M. JAMES BENNING, comme associé dans ses AFFAIRES, qui, compter de cette date, se feront comme l'ordinaire sous les nom raison de YOUNG & BENNING. La nouvelle Société est dûment autorisée à collecter toutes les dettes.

JAMES YOUNG.

Encanteur. Courtier et marchand à Commission

SALSEPAREILLE

CELEBRE

DU DR. TOWNSENDS

A VENDRE par

M. PARKER & CIE,
109, rue Notre Dame.

25 nov.—a.

Huile à Lampe,

De SPERMACETI,
De LOUP MARIN,
D'OLIVE,

En quantité convenable aux acheteurs, à vendre par

M. PARKER & CIE,
109, rue Notre-Dame.

25 nov—a.

AVIS public est donné par les présentes que le soussigné s'adressera à la Législature provinciale, à la prochaine session d'icelle, aux fins d'obtenir permission d'introduire un bill pour faire disparaitre tous doutes quant à l'interprétation du Statut du Bas-Canada de la 1er Guillaume 4 chap 53 intitulé : " Acte pour assurer et conférer à certains habitans de cette province, les droits civils et politiques de sujets nés Anglais ", et pour confirmer et ratifier le titre de propriété des habitants de la Province, désignés au dit acte, et que la législature a voulu secourir par icelui dans toutes successions et à tous biens meubles et immeubles, en autant que tel titre de propriété, sera fondé sur testament, succession, droit-successif, ou doirie, et aussi pour casser et annuler toutes procédures en justice qui se trouvent contraires à la vraie intention et au juste sens du susdit acte.

JOSEPH DONEGANI

Montréal 28 oct. 1847.



IMMEUBLES A VENDRES

AVIS a ceux qui désirent acheter des Propriétés de valeur dans le beau village de l'Assomption.

AMABLE JETTE', désirant se retirer des affaires de commerce, pour un autre genre d'industrie, offre à vendre une BELLE MAISON de Briques à deux etages, de 38 pieds sur 30, bien finie et bien peinte. Elle est occupée maintenant comme Hôtel, tenue par Mr. Modeste Poisson, et ci-devant par Charles Archambault, et connue sous le nom d'*Hôtel de la Minerve*, avec une cuisine en briques, hangard à grains, écurie, hangard à bois et une remise de 70 pieds de long, un bon puits et une cave spacieuse, jardin, etc., le tout neuf et bien situé pour une maison de commerce en tout genre et sur un chemin le plus achalandé du village.

Possession le 1er mai prochain.

Une TERRE à cinq arpents du village, de 3 arpents de front sur 30 de profondeur, bien cloturée et bien bâtie en bâtiments de toutes sortes en neuf. L'acquéreur pourra, s'il le désire, avoir tous les animaux et instruments aratoires nécessaires pour l'exploitation de la dite ferme.

Possession le 29 Septembre 1848.

La dite terre est louée £30 courant. L'acquéreur pourra avoir le bail et même obliger le fermier de le continuer trois ans aux mêmes conditions, et la dernière année de semer la dite terre en trefle.

Aussi :—La place où il fait actuellement sa résidence, dans le village, bâtie d'une bonne MAISON, cuisine, magasin, hangard, boulangerie, remise, écurie, puits et une cave sur terre, avec un beau jardin. Le tout dans le meilleur ordre possible et au centre du village, pres du collège.

Possession au 1er mai prochain.

Il offre aussi tout son FOND de MAGASIN et MEUBLES de MENAGE à des prix les plus réduits. Il saisit cette occasion pour offrir ses plus sincères remerciments à tous ses amis et au public en général pour l'encouragement libéral qu'il en a reçu depuis qu'il est dans cette paroisse.

Il prie aussi ceux qui lui sont endettés de vouloir bien régler avec lui d'ici à quelques jours.

AMABLE JETTE'.

L'Assomption, 13 déc.

ATTENTION.

A VENDRE.

UNE BELLE TERRE, située à 4 mille de la ville, dont le chemin pour s'y rendre est tout macadamisé, de 3 arpents sur 25, du meilleur sol, avec maison en pierre, grange, puits et autres bâtiments.

Un titre incontestable.

Long crédit sera donné.

S'adresser, pour les conditions, à F. M. BELINGE, Ecr. Avocat, rue St. Vincent, No. 5.

2 nov.

Emplacements à Vendre,

SUR les rues Craig et St. Alexandre, rues de Bleury et des Jurés ; rues Ste. Catherine et St. Constant et au haut de la rue St. Dominique, faubourg St. Laurent, et Mile-End, sur la continuation de la rue St. Laurent et celle des Tanneries.

—CONDITIONS FACILES.—

S'adresser au Docteur

29mars. P. BEAUBIEN.

Propriété de Prix

A VENDRE.

LE Soussigné a été autorisé à offrir en vente, à des termes de payements faciles cette **Propriété de Prix** bien connue, située au coin de la rue Notre Dame et la Place Jacques Cartier, joignant au nord-est la bâtisse du Gouvernement, et vis-à-vis le jardin du Gouvernement. Cette propriété était, autrefois, la résidence de feu l'Hon. JAMES M'GILL, et appartient à MM. FRANCIS, WILLIAM et HENRI DES RIVIERES. Le terrain a 100 pieds de front sur la rue Notre Dame, et 96 pieds sur la Place Jacques Cartier. La maison a été louée jusqu'à £400 par an, ces années dernières.

—AUSSI—

QUATRE TERRAINS sur le Chemin Papineau.

5 avril. PETER M'GILL.

A VENDRE,

1O. UN Terrain sur la rue de la Fabrique ou Marché-Neuf, de 108 pieds de front sur 80 pieds de profondeur, avec deux maisons de 54 pieds de front chaque, y compris les passages, voûtes et autres bâtisses, rapportant l'une, un loyer de £400 et l'autre un loyer de £459 par année.

2o.—Un autre terrain sur la rue St. Vincent de 156 pieds de front sur 104 pieds de profondeur avec une maison de 29 pieds et une autre de 55 pieds de front et autres bâtimens, rapportant un loyer de £200 par année.

3e.—Un autre terrain au Côteau Barron, de 270 pieds de front sur 165 de profondeur.

4o.—Un autre terrain situé au Pied du Courant, de 100 pieds de front sur 89 pieds de profondeur.

5o.—Un autre terrain situé au même lieu, de 50 pieds sur 100 pieds.

Un quart du prix seulement sera exigible apres la ratification de l'acte de Vente demandée par l'acquéreur, ou quatre mois après la date d'icelui, dans le cas où il ne serait pas demandé une telle ratification, et le reste du prix sera par termes faciles. Pour les conditions s'adresser à SERAFINO GIRALDI ou à ALEXIS GIARD, Avocat. —21 janv

Pierre a Moulanges Françaises

de la meilleure qualité attendue par les premiers arrivages, à Vendre par

EDWARD WAY & CIE.

Batisse de Gillespire sur le Quai. 17 mai—a

J.-H. WEBSTER,

DENTISTE,

ANNONCE qu'il a laissé la rue St. LAMBERT, pour se fixer au No. 168, rue NOTRE DAME, où il sera toujours prêt à recevoir les personnes qui requerreront ses services professionels. Ses prix sont très-bas. Il garantit toutes ses opérations,—28 sept.

On peut en référer à MM. les Drs.

W. Nelson, M. D.,	L. F. Tavernier, M. D.,
P. Munroe, M. D.,	H. Nelson, M. D.,

Pharmacie Centrale,

69, *Rue St. Paul.*

RECUES par le vaisseau *Ann* de Liverpool quelques Caisses d'ELEXIR ANTI GLAIREUX et de SIROP de LAMOUROUX. Les nombreuses personnes dont les demandes n'ont pu être remplies voudront bien s'adresser au

4 oct. Dr. PICAULT.

Bois de Charpente, de Menuiserie &c.

AVENDRE, au quai, par le Soussigné à des conditions faciles toute espèce de BOIS Charpente et de Menuiserie :

Planches,
Madriers,
Bois de Colombage,
Lambourdes de Cèdre,
Bois d'écarissage,
Bois de Corde, &c. &c.

LEON HURTEAU,

1000 PIERRES de France pour Moulange. MOULANGES françaises pour Moulin, CIMENT préparé, Vraie Toile de Hollande pour bluteau.

AUSSI.—Sommon, Maquereau, Hareng, Morue, Huile de Morue, &c.

A vendre, rue McGill, vis-à-vis le Parlement

7 oct—qmp. PAR M. BUCK.

DOCTEUR ROTTOT,

FAUBOURG QUEBEC,

Rue Sainte Marie, No. 148,

au coin du Marché Papineau—15déc—a

DR. REGNAULT,

A L'ENTRE'E DE LA RUE

SANGUIGET—mai. 1

ROMUALD TRUDEAU

APOTHICAIRE,

A transporté sa PHARMACIE du No. 106 rue St. Paul, au No. 111, au coin de la rue St. Jean Baptiste.—10 mai.

JACQUES ROY AUDY,

AVOCAT,

Rue Barcley, Faubourg Québec

Rue St. Vincent No. 1